Nations Unies

S/PV.8548

Conseil de sécurité

Soixante-quatorzième année

Provisoire

8548e séance

Jeudi 13 juin 2019, à 10 heures

New York

Président :	Le cheik Al Sabah	(Koweït)
Membres :	Afrique du Sud	M. Matjila
	Allemagne	M. Schulz
	Belgique	M. Pecsteen de Buytswerve
	Chine	M. Ma Zhaoxu
	Côte d'Ivoire	M. Adom
	États-Unis d'Amérique	M. Cohen
	Fédération de Russie	M. Nebenzia
	France	M. Delattre
	Guinée équatoriale	M. Sipaco Ribala
	Indonésie	M. Djani
	Pérou	M. Meza-Cuadra
	Pologne	M. Czaputowicz
	République dominicaine	M. Singer Weisinger
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Allen

Ordre du jour

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales

Coopération entre le Conseil de sécurité et la Ligue des États arabes

Lettre datée du 31 mai 2019, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Koweït auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2019/455)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (http://documents.un.org)

19-17361 (F)

Document adapté

Merci de recycler

La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l’ordre du jour

L’ordre du jour est adopté.

Coopération entre l’Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales

Coopération entre le Conseil de sécurité et la Ligue des États arabes

Lettre datée du 31 mai 2019, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Koweït auprès de l’Organisation des Nations Unies (S/2019/455)

Le Président (*parle en arabe*) : Conformément à l’article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j’invite S. E. M. Ahmed Aboul Gheit, Secrétaire général de la Ligue des États arabes, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l’examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J’appelle l’attention des membres du Conseil sur le document S/2019/455, qui contient une lettre datée du 31 mai 2019, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Koweït auprès de l’Organisation des Nations Unies, transmettant une note de cadrage sur la question à l’examen.

Je souhaite chaleureusement la bienvenue au Secrétaire général, S. E. M. António Guterres, et lui donne la parole.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Je remercie le Gouvernement koweïtien d’avoir convoqué ce débat sur les questions prioritaires pour la Ligue des États arabes et sur les résultats du Sommet arabe.

Je tiens à souhaiter chaleureusement la bienvenue à M. Ahmed Aboul Gheit, Secrétaire général de la Ligue des États arabes. Nous avons travaillé ensemble sur bon nombre des questions les plus difficiles auxquelles nos deux organisations sont confrontées et c’est pour moi un immense plaisir de le voir à la table du Conseil de sécurité.

Dès le premier jour de mon entrée en fonctions, j’ai fait de la coopération avec les organisations régionales une priorité pour prévenir les conflits et pérenniser la paix. Nous savons qu’aucune organisation ni aucune nation ne peut à elle seule relever les défis complexes auxquels le monde est confronté de nos jours. Les problèmes mondiaux requièrent des solutions mondiales. C’est pourquoi les partenariats demeurent indispensables pour maximiser les effets de notre action sur la vie des gens et promouvoir un ordre mondial fondé sur le droit international.

Notre coopération avec la Ligue des États arabes est primordiale. J’ai eu l’honneur d’assister au Sommet de la Ligue des États arabes à Tunis en mars, et je me félicite que la Déclaration de Tunis réaffirme « [les] nobles valeurs universelles et [les] buts de la Charte des Nations Unies » (*S/2019/306, Appendice I, troisième alinéa du préambule*). Nos deux organisations ont pour mission de prévenir les conflits, de résoudre les différends et d’agir dans un esprit de solidarité et d’unité. Nous travaillons ensemble pour élargir les possibilités économiques, promouvoir le respect de tous les droits de l’homme et renforcer l’inclusion politique.

Aujourd’hui, nous sommes conscients que les peuples de la région, et même du monde entier, attendent un nouveau contrat social en ce qui concerne l’éducation, l’emploi, les chances pour les jeunes, l’égalité femmes-hommes, le respect des droits de l’homme et un partage équitable de la richesse nationale. Nous comprenons l’impulsion en faveur d’une vision plus inclusive ancrée dans la coopération, le respect et la dignité. Nous nous félicitons de tous les efforts déployés pour contribuer à briser le cercle vicieux des conflits tout en mettant en place une nouvelle architecture de sécurité.

Les défis auxquels la région est confrontée sont aussi en soi une chance de s’appuyer sur les mots et les intentions des chartes de nos deux organisations pour mener une action qui apportera de réels changements aux peuples du monde arabe et d’ailleurs.

En ce qui concerne le conflit israélo-palestinien, par exemple, nous maintenons notre attachement collectif à la vision de deux États, fondée sur les résolutions pertinentes de l’ONU, les principes établis de longue date, les accords antérieurs et le droit international. Comme je l’ai déjà dit, il n’y a pas d’autre option que la solution des deux États. Il n’y a pas de plan B. Mettre fin à l’occupation qui a commencé en 1967 et parvenir à un résultat négocié prévoyant deux États est le seul moyen de jeter les bases d’une paix durable.

En Syrie, l’escalade meurtrière dans le nord-ouest du pays a forcé des centaines de milliers de personnes à se déplacer, et elle pourrait, si elle se poursuivait, entraîner une catastrophe humanitaire plus vaste pour

les 3 millions de personnes qui vivent dans la région d'Edleb. Après plus de huit années de violence, le conflit syrien continue de décimer la population civile du pays, d'imposer des fardeaux aux États voisins et de menacer la paix et la sécurité internationales. Je réitère mon appel à respecter pleinement le droit international humanitaire, qui doit prévaloir en toutes circonstances, y compris dans la lutte contre le terrorisme.

La violence alarmante qui sévit en Syrie nous rappelle avec force la nécessité urgente d'ouvrir une voie politique vers une paix durable pour tous les Syriens. Cela exigera une solution politique inclusive et crédible, fondée sur la résolution 2254 (2015) dans son intégralité, notamment la mise sur pied d'une commission constitutionnelle qui soit crédible, inclusive et équilibrée. L'appui et l'engagement actif de la communauté internationale, notamment des États membres de la Ligue des États arabes, seront essentiels. Et, bien entendu, toute solution doit respecter l'intégrité territoriale de la Syrie, y compris le Golan syrien occupé.

En ce qui concerne la Libye, je voudrais remercier la Ligue des États arabes et ses États membres de l'appui qu'ils continuent d'apporter aux efforts déployés par la Mission d'appui des Nations Unies en Libye et par mon représentant spécial, notamment par l'intermédiaire du Quatuor pour la Libye. Toutefois, je reste profondément préoccupé par les conséquences des affrontements armés sur le pays et sur la région. Il n'y a pas de solution militaire. Nous devons œuvrer en faveur d'un cessez-le-feu et d'un retour à la table de négociation.

Je me félicite de l'action soutenue et active que mène l'Iraq à l'échelon local pour renforcer ses relations avec les pays voisins. Inversement, l'Iraq a besoin de l'appui continu et soutenu de la région et de la communauté internationale pour l'aider à reconstruire le pays et à surmonter le traumatisme et les répercussions des activités de Daech. Les voisins arabes de l'Iraq ont un rôle crucial à jouer. L'ONU continuera d'aider le Gouvernement iraquien, notamment par un appui à la stabilisation et à la reconstruction, ainsi qu'en facilitant le dialogue et la coopération régionale sur la sécurité aux frontières, l'énergie, l'environnement, l'eau et les réfugiés.

La Ligue des États arabes joue un rôle essentiel s'agissant d'appuyer la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale du Liban. Faisons davantage pour aider le Liban, un pays qui est considérablement touché par l'évolution de la situation régionale et par son accueil généreux d'un grand nombre de réfugiés, à renforcer ses institutions publiques, à respecter ses engagements internationaux et à rester stable et sûr.

Au Yémen, nous continuons d'œuvrer à la reprise des négociations en vue de parvenir à une solution politique durable. Tous les efforts sont faits pour soulager les souffrances extraordinaires sur le terrain dans ce qui demeure la plus grande crise humanitaire au monde. La mise en œuvre de l'Accord de Stockholm de 2018 permettra non seulement d'améliorer considérablement l'accès humanitaire, mais contribuera aussi à ouvrir la voie à un règlement politique durable. Tous ces efforts exigent de la patience, de la bonne foi et l'engagement continu de chacun d'entre nous à préserver et à mettre à profit les acquis.

Je note avec une profonde inquiétude les incidents de sécurité survenus ce matin dans le détroit d'Ormouz. Je condamne fermement toute attaque contre des navires civils. Les faits doivent être établis et les responsabilités clarifiées. S'il y a une chose que le monde ne peut se permettre, c'est un affrontement majeur dans la région du Golfe.

En Somalie, la communauté internationale doit rester unie pour appuyer les progrès politiques et le développement des institutions chargées de la sécurité. La Ligue des États arabes, tant l'organisation que ses membres individuels, est un partenaire clef en ce qui concerne l'appui politique et le développement économique.

Le Soudan traverse une transition délicate. L'ONU collabore avec ses partenaires régionaux, en particulier l'Union africaine, pour appuyer ce processus dans l'objectif de permettre aux parties soudanaises de parvenir à un accord sur une autorité de transition sans exclusive et dirigée par les civils.

Sur tous ces efforts et bien d'autres, nous continuons d'investir dans le renforcement de notre collaboration avec les organisations régionales et sous-régionales, notamment par des consultations et une collaboration régulières.Pour ce qui est de la Ligue des États arabes, ces activités comprennent notamment nos réunions biennales de coopération générale, nos réunions sectorielles, nos exercices de renforcement des capacités et nos échanges de personnel.

Dans cet esprit, il me plaît d'informer le Conseil que le bureau de liaison de l'Organisation des Nations Unies auprès de la Ligue des États arabes au Caire deviendra opérationnel ce mois-ci. Je suis très reconnaissant au Gouvernement égyptien pour son

appui et pour son hospitalité. Je suis convaincu que le bureau de liaison, le premier à être financé à partir du budget ordinaire de l'ONU, améliorera l'efficacité de la coopération entre nos deux organisations. J'ai l'intention de poursuivre cette coopération fructueuse et d'élargir notre collaboration pour promouvoir la vision énoncée dans la Charte des Nations Unies, dans l'intérêt des peuples que nous servons. Alors que nous regardons ensemble vers l'avenir, le Conseil pourra continuer de compter sur mon appui total et actif.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie le Secrétaire général de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Aboul Gheit.

M. Aboul Gheit (*parle en arabe*) : J'ai le plaisir d'adresser mes sincères félicitations à l'État du Koweït à l'occasion de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juin et de lui exprimer ma profonde reconnaissance pour le rôle qu'il joue en tant que membre arabe du Conseil. Je salue en particulier l'initiative qu'il a prise d'organiser la présente séance afin d'élever le niveau du partenariat entre la Ligue des États arabes et le Conseil de sécurité dans le cadre général régi par le Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies.

Je voudrais également remercier le Secrétaire général de son exposé et de son ferme engagement à renforcer la coopération et la coordination institutionnelle entre nos deux organisations d'une manière qui renforce la complémentarité de nos activités de maintien de la paix et de la sécurité internationales dans la région arabe. Je le remercie également de son attachement à la solution des deux États.

Je prends aujourd'hui la parole en tant que fils d'une région où sévissent des conflits et des crises profondes, parfois excessivement difficiles à régler. Ces conflits et ces crises ont eu des conséquences extrêmement négatives sur plusieurs générations parmi nos populations, qui ont été prisonnières de cycles vicieux de colère et de mécontentement. Comme le Secrétaire général l'a noté, la plupart de ces conflits et crises figurent à l'ordre du jour du Conseil de sécurité, mais malheureusement, et pour diverses raisons, le Conseil de sécurité n'a pas été en mesure, dans certains cas, d'adopter une position claire à leur égard ou de donner suite aux positions qu'il avait déjà adoptées.

La situation complexe en Syrie est entrée dans sa neuvième année sans que l'on voie poindre à l'horizon la solution politique que la communauté internationale appelle de ses vœux depuis le déclenchement de la crise en 2011. Au Yémen, le peuple reste victime d'une crise humanitaire qui résulte principalement de l'obstination d'une faction hors-la-loi à prendre le contrôle de la capitale du pays et à être une menace manifeste pour les voisins du Yémen et pour la navigation maritime dans les eaux environnantes. La Libye est à nouveau plongée dans des hostilités militaires qui menacent son tissu social et ses chances de mener à terme sa transition politique pour préserver son unité. En ce qui concerne la Somalie, nous continuons d'œuvrer avec d'autres partenaires, comme l'a noté le Secrétaire général, pour consolider les piliers de la sécurité et de la stabilité et renforcer la paix dans ce pays et dans l'ensemble de la Corne de l'Afrique, qui est une région de proximité géographique directe et importante pour le monde arabe.

C'est pour toutes ces raisons et d'autres que je ne saurais passer sous silence ou ignorer la place centrale qu'occupe la question palestinienne dans l'esprit et la conscience des peuples et des dirigeants arabes. L'occupation israélienne, qui se poursuit, de territoires palestiniens est et restera ce qui favorise essentiellement la déstabilisation et l'extrémisme au Moyen-Orient et au-delà. Cette région ne connaîtra jamais la sécurité ni de véritable stabilité tant que ne cessera pas l'occupation israélienne de territoires arabes en Palestine, en Syrie et au Liban, que ne sera pas créé un État palestinien indépendant, et qu'un règlement juste et global du conflit arabo-israélien ne sera pas trouvé.

Une multitude d'autres facteurs contribuent aussi à l'exacerbation de tous ces conflits et suscitent d'autres troubles dans la région, les principaux étant l'ingérence régionale et internationale sans précédent dans les affaires intérieures des pays arabes; la prolifération des milices et des groupes armés qui s'affrontent aux armées régulières, défient l'autorité des États et menacent leur souveraineté et leur intégrité territoriale; et la menace croissante que posent les groupes terroristes qui recoivent soutien et financement et bénéficient de tribunes médiatiques, qui leur permettent de commettre leurs crimes et de diffuser leur message fondé sur le meurtre et la haine.

S'ajoutent à cela les faits condamnables et réellement préoccupants en rapport avec les attaques de pétroliers dans les ports et les eaux du golfe arabe hier et le 12 mai dernier, et les tirs de missiles balistiques vers le territoire du Royaume d'Arabie saoudite, comme on l'a vu avant-hier. Cette évolution dangereuse doit, à notre sens, inciter le Conseil de sécurité à agir contre

les auteurs de ces attaques aux fins du maintien de la sécurité et de la stabilité de la région où, ces jours-ci, certains jouent avec le feu, ce qui doit nous inciter tous à rester attentifs.

Tandis qu'elle espère voir l'efficacité des mécanismes de partenariat avec l'ONU se renforcer, en particulier avec le Conseil de sécurité, en vue de régler tous les conflits et les crises et relever tous les défis, la Ligue des États arabes demeure résolue à jouer un rôle plus efficace pour contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales dans notre région arabe, défendre la sécurité nationale de ses États membres, et contrer les dangers qui les menacent, conformément à la Charte et au droit international. Le Sommet arabe extraordinaire qui s'est tenu à La Mecque le 31 mai dernier en est la meilleure et la plus récente preuve. À ce sommet, les dirigeants arabes réunis en session extraordinaire urgente ont condamné les actes terroristes prenant pour cible les installations pétrolières de l'Arabie saoudite et les navires commerciaux dans les eaux territoriales des Émirats arabes unis, et réaffirmé leur solidarité avec ces deux pays face aux ingérences et agissements iraniens et aux crimes que commettent les milices houthistes soutenues par le régime en place à Téhéran.

Il importe à cet égard de préciser que le maintien de la sécurité dans la région arabe est une condition essentielle au maintien du système de sécurité internationale, et menacer ou entraver ce dernier aura des conséquences graves qui ne s'arrêteront pas aux frontières de la région arabe. C'est pourquoi la communauté internationale se doit de redoubler d'efforts afin de transmettre à nos voisins, à tous nos voisins, un message clair et sans équivoque selon lequel les activités subversives ne sont plus acceptables et que les opérations menées par adversaires interposés ou de façon anonyme pour dissimuler l'identité de leurs véritables auteurs relèvent d'une tactique que tout le monde rejette.

Mon principal message au Conseil aujourd'hui, en tant que représentant de la première organisation régionale ayant obtenu le statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale en 1950, se fonde sur notre désir de créer une tribune large et solide qui élève le niveau de consultations entre la Ligue des États arabes et le Conseil de sécurité et d'examiner les moyens de traduire cette coordination en un appui plus fort à l'action commune et à la complémentarité nécessaire entre les deux organisations, à l'instar des arrangements conclus avec d'autres organisations régionales. L'objectif est d'intensifier les efforts visant au maintien de la paix et la sécurité internationales dans la région arabe et de sa crédibilité, et ce conformément aux dispositions du droit international, aux objectifs de nos deux organisations, et aux buts et principes consacrés par leurs chartes. À cette fin, je voudrais formuler quelques observations et propositions.

Premièrement, pour être fructueuse, la coopération entre la Ligue et le Conseil doit se fonder sur la mise en place d'un arrangement institutionnel permanent qui permette un échange d'informations transparent et franc entre les deux parties, afin que le Conseil puisse être informé des vues et des évaluations de l'organisation régionale concernée, d'adopter la position adéquate, et de prendre les mesures appropriées et conformes à cette vision et à ces évaluations lorsqu'il examine une situation en cours dans la région. Cette demande n'est à vrai dire pas nouvelle; il suffit juste de s'engager à la mettre en oeuvre, étant donné qu'elle représente un principe établi dans les relations du Conseil avec les organisations régionales et d'autres organisations sous-régionales.

Deuxièmement, la situation requiert, en parallèle, que les représentants et les envoyés spéciaux de l'ONU dans les zones de conflit et de crise arabes élèvent le niveau de coordination et d'interaction avec la Ligue des États arabes de manière à ermettre aux deux organisations de parvenir à une compréhension unifiée et commune des causes de l'éclatement ou de la poursuite de ces conflits et de mener des actions harmonieuses et coordonnées aux fins de leur règlement.

Je voudrais à cet égard saluer en particulier l'engagement démontré par le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Libye, mon cher ami Ghassan Salamé, et sa coopération avec la Ligue, notamment en ce moment précis où la Libye traverse une situation difficile du fait des combats en cours à la périphérie de la capitale Tripoli, et de l'arrêt du processus politique qu'il supervisait et que la Ligue appuyait pleinement et continue d'appuyer. Nous apprécions au plus haut point aussi l'approche poursuivie par le Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient en matière de coordination et d'échanges réguliers avec la Ligue des États arabes, en particulier pour faire face à la grave crise budgétaire à laquelle l'Office est confronté et qui l'empêche de fournir des services aux réfugiés palestiniens. Ce modèle de coopération est un exemple positif, notamment en termes de renforcement

de la coordination entre la Ligue et les envoyés et hauts responsables de l’ONU concernés par les crises en cours dans la région arabe et d’autres, et nous espérons qu’il fera tâche d’huile.

Troisièmement, l’ONU et la Ligue des États arabes partagent une longue histoire de coopération institutionnelle dans différents domaines d’intérêt commun, le cadre régissant cette relation ayant été mis en place il y a près de 30 ans, lorsque les deux parties ont signé en 1989 un accord de coopération qu’elles ont ensuite mis à jour en signant, en 2016, un protocole additionnel. Cet accord et les mécanismes qui en ont émané, ainsi que les préparatifs en cours à l’ONU pour ouvrir un bureau de liaison permanent auprès de la Ligue des États arabes au Caire – le Secrétaire général en a parlé tout à l’heure – fournissent un cadre global pour promouvoir la coopération entre le système des Nations Unies et la Ligue des États arabes.

Nous sommes convaincus que ce cadre servira à développer la coopération à laquelle nous aspirons avec le Conseil de sécurité, non seulement pour régler les conflits armés, mais aussi pour contrer tout ce qui menace la paix et la sécurité internationales dans la région arabe au sens large, qu’il s’agisse de promouvoir le désarmement, créer une zone exempte d’armes de destruction massive au Moyen-Orient, lutter contre le terrorisme, assurer la protection des civils dans les conflits armés et les crises humanitaires, endiguer le flux des réfugiés et des déplacés, et lutter contre la migration irrégulière. Je tiens à assurer le Secrétaire général que je m’occuperai pleinement du bureau, avec lequel j’entretiendrai un contact permanent, en lui fournissant tout l’appui dont il aura besoin pour s’acquitter de sa mission au Caire.

Quatrièmement, La coopération à laquelle nous aspirons avec le Conseil de sécurité et les organismes des Nations Unies doit s’étendre pour englober tous les domaines, de l’alerte rapide au maintien de la paix, en passant par la médiation, les bons offices, la diplomatie préventive, le règlement des conflits et la consolidation de la paix après les conflits. Nos activités conjointes dans ces domaines sont multiples, les plus notables étant peut-être la nomination de l’Envoyé spécial conjoint de l’Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes en Syrie en 2012, et la création du Quatuor pour la Libye, qui est composé de représentants de l’ONU, de la Ligue des États arabes, de l’Union européenne et de l’Union africaine.

Je suis convaincu que nous devons tirer des enseignements de ces activités et d’autres expériences, et nous efforcer de reproduire leurs résultats positifs dans d’autres situations, actuelles ou futures, qui exigent une action conjointe pour prévenir le déclenchement ou la détérioration des conflits, en vue de les régler et d’éviter qu’ils ne se reproduisent. Nous nous félicitons également, à cet égard, de l’appui institutionnel que l’ONU nous a fourni pour renforcer les capacités internes de la Ligue des États arabes en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales dans la région arabe; des capacités que nous espérons élargir de sorte à créer et à déployer des missions de paix sur le terrain dans les régions arabes en crise dans un avenir proche. Cet appui est très utile, et nous nous félicitons des efforts consentis par le Secrétaire général et des ressources importantes qu’il nous fournit. D’autres activités sont actuellement menées au sein de la Ligue des États arabes grâce à son soutien.

Cinquièmement, malgré la gravité des défis qui pèsent sur notre région, la Ligue des États arabes, en tant qu’organisation régionale et collectif de ses États membres, demeure un partenaire actif du système multilatéral et un contributeur majeur aux efforts visant à maintenir la paix et la sécurité internationales, non seulement dans la région arabe mais aussi dans les zones proches géographiquement du monde arabe et des autres régions en crise.

Certains États arabes, notamment l’Égypte, la Jordanie et le Maroc, figurent parmi les principaux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. D’autres, en particulier le Koweït, le Royaume d’Arabie saoudite, les Émirats arabes unis et le Qatar,comptent parmi les principaux donateurs d’aide humanitaire pour faire face aux crises humanitaires en Syrie, en Iraq, au Yémen et en Somalie, ainsi que pour appuyer le budget et les activités de l’Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Nous avons tous réussi à combler le déficit budgétaire de l’Office l’an dernier, et nous espérons que cette année sera tout aussi fructueuse.

Les pays arabes ont également joué un rôle diplomatique important en parrainant des réconciliations historiques dans la Corne de l’Afrique et apporté une aide financière et logistique supplémentaire aux pays du Sahel afin de renforcer leurs capacités de lutte contre Boko Haram et d’autres organisations terroristes actives sur leur territoire. Il existe également d’éminentes

institutions arabes, comme Al-Azhar Al-Charif, qui sont partenaires de l'Alliance des civilisations de l'ONU et appuient le dialogue entre les religions et les peuples d'une manière qui favorise la culture de la paix, de la modération et de la tolérance dans la région arabe et ailleurs.

Je suis convaincu que ces contributions, parmi tant d'autres, alimentent toutes le processus de renforcement de la coopération entre l'ONU et la Ligue des États arabes, et démontrent les avantages de la coopération et de la complémentarité qui peuvent et doivent exister entre nous.

Sixièmement enfin, il m'incombe une fois de plus de mettre en garde les membres du Conseil contre les dangers du maintien du statu quo de la situation palestinienne pour la sécurité et la stabilité de l'ensemble de la région du Moyen-Orient. Cela est d'autant plus pertinent qu'Israël poursuit ses pratiques répressives contre le peuple palestinien et ses tentatives fébriles d'expansion en annexant des terres arabes, au point même de remettre en question le droit palestinien et la légitime question palestinienne. Il cherche à légitimer l'occupation du territoire, puis à l'annexer illégalement en reconnaissant Jérusalem occupée comme sa capitale, mettant en doute la juste cause des réfugiés palestiniens, que l'Organisation parraine depuis 70 ans.

J'espère que le Conseil est pleinement conscient des positions cohérentes adoptées par la Ligue des États arabes sur cette question au fil des décennies, mais j'espère aussi qu'il reconnaît la gravité des situations auxquelles je fais référence. Les tentatives de régler la question palestinienne en dehors du cadre du droit international, tout en ignorant les questions relatives au statut final établies sur la base de la solution des deux États, ou de créer une voie économique ou de développement alternative qui perpétue l'occupation, portent un coup dévastateur au système juridique international, à la crédibilité du Conseil de sécurité et aux principes fondamentaux sur lesquels l'ONU repose. À cet égard, je demande au Conseil d'assumer pleinement ses responsabilités, sans sélectivité ni politique de deux poids, deux mesures, pour assurer la protection internationale du peuple palestinien, faire appliquer toutes ses résolutions antérieures et contraindre Israël à les appliquer entièrement.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Pour terminer, je voudrais indiquer clairement que nous sommes tout à fait conscients des dynamiques politiques internes qui entourent l'approche – ou l'absence d'approche – du Conseil de sécurité à l'égard des nombreuses crises complexes qui traversent la région arabe. Je suis convaincu que le Conseil prend également la mesure des tensions et des complications que rencontre parfois notre propre système arabe et qui limitent sa capacité de répondre collectivement aux défis de sécurité qui se posent.

Toutefois, ces considérations ne doivent pas servir d'excuse à l'inaction ni conduire le Conseil à ne pas honorer son engagement de défendre les principes fondamentaux du droit international. Je demeure également convaincu que la promotion du partenariat de coopération entre l'ONU et la Ligue des États arabes est un moyen indispensable pour permettre au Conseil de sécurité et à notre organisation régionale d'assumer les responsabilités qui leur incombent et de mieux s'acquitter de leurs devoirs en matière de promotion et de maintien de la paix et de la sécurité internationales dans notre région.

Ce partenariat ne suffit pas à lui seul à résoudre les multiples situations d'urgence qui affaiblissent la région arabe, mais c'est une condition préalable importante qui témoigne de notre volonté politique collective de faire face à ces crises et d'agir d'une manière complémentaire qui reflète véritablement la lettre et l'esprit du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. Il confère également au Conseil le surcroît de légitimité et de crédibilité dont il a souvent besoin pour élaborer la ligne de conduite la plus appropriée et obtenir le soutien nécessaire à ses décisions concernant notre région.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie M. Aboul Gheit pour son exposé.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Koweït.

Je voudrais tout d'abord saisir cette occasion pour souhaiter la bienvenue au Secrétaire général de l'ONU, S. E. M. António Guterres, et au Secrétaire général de la Ligue des États arabes, S. E. M. Ahmed Aboul Gheit, et les remercier pour leur participation à la présente séance. Nous les remercions vivement d'avoir présenté des exposés importants et utiles et confirmé l'importance du renforcement de la coopération et du partenariat entre l'ONU et la Ligue des États arabes.

Comme expliqué dans la note de cadrage que nous avons distribuée (S/2019/455, annexe), l'État du Koweït a organisé la séance d'aujourd'hui afin de

consolider l'important principe énoncé au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. Ce principe encourage les organisations régionales à traiter les questions et les crises régionales conformément aux buts et principes consacrés par de la Charte, tout en faisant appel au Conseil de sécurité pour trouver des solutions susceptibles de régler ces conflits et de maintenir la paix et la sécurité internationales. Comme indiqué au paragraphe 3 de l'Article 52 de la Charte,

> « Le Conseil de sécurité encourage le développement du règlement pacifique des différends d'ordre local par le moyen de ces accords ou de ces organismes régionaux ».

La résolution 1631 (2005), qui encourage le Conseil de sécurité et les organisations régionales à promouvoir la coopération, souligne également que l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales doivent coopérer pour maintenir la paix et la sécurité internationales. La séance d'aujourd'hui est la première de cette nature à être tenue au titre de ce point de l'ordre du jour entre ces deux organisations, marquant ainsi le début d'une nouvelle étape de la coopération entre elles.

Comme le Conseil le sait, la Ligue des États arabes, en tant qu'organisation régionale, a été fondée le 22 mars 1945 – juste avant l'ONU, qui a été créée le 25 octobre 1945. Les relations entre les deux organisations remontent aux années 50 et sont fondées sur les résolutions de l'Assemblée générale et les Accords de coopération de 1960 et 1989, ainsi que sur le protocole d'amendement de 2016. Ces documents forment le cadre des relations entre les deux organisations et les invitent à approfondir et élargir encore cette coopération.

Dans ce contexte, nous nous félicitons de l'ouverture prochaine du bureau de liaison de l'ONU auprès de la Ligue des États arabes, conformément à l'accord conclu dans le protocole d'amendement que je viens de mentionner et à la résolution 73/267 de l'Assemblée générale, adoptée à sa soixante-treizième session, qui affirme que l'ouverture du bureau de liaison se traduira par une coopération plus efficace entre les secrétariats des deux organisations. Elle souligne également l'importance et la nécessité de renforcer davantage leur coopération en vue d'atteindre les buts et objectifs communs aux deux organisations.

Les Secrétaires généraux des deux organisations nourrissent un désir mutuel sincère de faire progresser la coopération et le partenariat entre les deux entités. Le fait que le Secrétaire général de l'ONU prenne part aux travaux de la Ligue des États arabes réunie au sommet, et que le Secrétaire général de la Ligue participe aux réunions de haut niveau de l'Assemblée générale, illustre clairement leur volonté de favoriser la coopération entre les deux organisations.

Dans sa déclaration présidentielle S/PRST/2012/20, le Conseil de sécurité saluait les efforts déployés par la Ligue des États arabes pour contribuer à l'action collective menée pour trouver une solution pacifique aux conflits qui secouent le Moyen-Orient et pour susciter une réponse internationale face aux mutations que vit la région. La déclaration du Président reconnaissait également l'importance qu'il y a à coopérer plus étroitement avec la Ligue des États arabes au développement des capacités en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales et disait la détermination du Conseil à prendre des mesures concrètes pour renforcer la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes, en accord avec le Chapitre VIII de la Charte.

Cependant, cette collaboration demeure en-deçà des ambitions et des souhaits exprimés, même après la signature, en 2016, du protocole d'amendement à l'Accord de coopération entre les deux organisations. Du fait des difficultés et lourdes menaces, et des événements politiques complexes, que connaît notre région, neuf questions concernant des pays arabes sont inscrites à l'ordre du jour du Conseil. Le Conseil est saisi de certaines d'entre elles depuis de nombreuses années, en tout premier lieu la question palestinienne, qui est fondamentale pour les pays arabes et qui constitue le cœur du conflit israélo-arabe. Si nous ne parvenons pas à trouver un règlement durable, juste et global à ce conflit, les tensions et l'instabilité persisteront dans la région.

Je me fais l'écho de ce que les Secrétaires généraux des deux organisations ont dit ce matin, à savoir que nous condamnons les attaques perpétrées contre les pétroliers dans le golfe d'Oman. Il s'agit du dernier événement en date dans une série d'actes de sabotage qui menacent la sécurité des couloirs maritimes, ainsi que la sécurité énergétique du monde. C'est une menace à la paix et la sécurité internationales. La communauté internationale a appelé à prendre toutes les mesures nécessaires pour prévenir de nouvelles tensions dans cette région sensible du monde.

Dans le cadre de l'examen des divers aspects de la coopération entre l'ONU et la Ligue des États arabes auquel appelle la Déclaration de la présidence, nous

souhaitons également souligner plusieurs faits nouveaux positifs survenus dans les relations entre ces dernières, à savoir la tenue de la première réunion consultative au niveau des représentants permanents du Conseil de sécurité et de leurs homologues à la Ligue des États arabes, le 21 mai 2016. Plusieurs questions d’intérêt commun ont été abordées à cette réunion, et nous espérons que ces réunions consultatives se poursuivront à l’avenir, compte tenu de leur importance et du rôle qu’elles jouent dans les échanges de vues portant sur les causes arabes. Nous espérons continuer les consultations périodiques en cours entre les deux secrétariats, à tous les niveaux, pour échanger des informations et renforcer les mécanismes de coordination et de suivi, en particulier dans les domaines politique et sécuritaire.

À cet égard, nous soulignons le rôle crucial de la coordination entre les deux organisations, en particulier pour ce qui concerne les Représentants spéciaux du Secrétaire général chargés des questions d’actualité dans la région, comme les crises en Syrie, en Libye, au Yémen et en Somalie, afin de parvenir à une compréhension plus globale de ces crises et de renforcer l’aptitude des deux organisations à leur trouver des solutions efficaces par une action commune dans divers domaines, notamment la prévention des conflits et le maintien, le rétablissement et la pérennisation de la paix, en particulier dans les contextes d’après-conflit. Nous devons également nous concentrer sur le renforcement des capacités civiles et sur l’aide humanitaire, ainsi que sur le respect des droits de l’homme, le traitement des questions liées aux réfugiés et aux migrations, et la lutte contre le terrorisme.

Intensifier la coopération entre les deux organisations exige un cadre institutionnel qui permettrait de configurer cette relation et de lui donner un fondement juridique. L’État du Koweït a déployé d’immenses efforts pour mettre en place ce cadre institutionnel et juridique, susceptible d’inaugurer une nouvelle ère de coopération entre les deux organisations. Nous espérons mener cette tâche à bien avant la fin de notre mandat au Conseil de sécurité.

L’évolution de la situation dans la région atteste une fois de plus de l’importance de respecter les principes consacrés par la Charte des Nations Unies, au premier rang desquels figure le respect de la souveraineté et de l’intégrité territoriale des États, ainsi que la non-ingérence dans leurs affaires intérieures et le non-recours à la menace ou à l’emploi de la force contre eux. Cela exige de notre part une coopération et un travail accrus pour combler le déficit de mise en œuvre des résolutions adoptées par le Conseil et par les organisations régionales. Nous sommes convaincus que la Ligue des États arabes peut apporter une contribution positive aux efforts déployés par l’ONU pour venir à bout des défis auxquels les États de notre région sont confrontés.

Pour terminer, l’État du Koweït en est foncièrement convaincu et le réaffirme : les fondements les plus importants de la paix et de la sécurité internationales résident dans le respect des principes consacrés par la Charte, dans la capacité du Conseil de sécurité d’assumer ses responsabilités et dans la mise en œuvre des résolutions du Conseil. Nous estimons que la non-application de ces résolutions est l’une des principales causes des tensions et de la déstabilisation aux niveaux régional et international. Dans le même temps, nous réaffirmons notre foi absolue dans le principe du règlement pacifique des différends par le dialogue, la négociation et la médiation, conformément au Chapitre VI de la Charte. Je ne saurais clore sans remercier les États membres du Conseil d’avoir appuyé et entériné le projet de déclaration présidentielle qui sera adopté à l’issue de la présente séance, qui vise à promouvoir et à renforcer les relations entre nos deux organisations.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la Pologne.

M. Czaputowicz (Pologne) (*parle en anglais*) : La Pologne se félicite de l’occasion qui lui est donnée de participer à la séance d’information et aux délibérations d’aujourd’hui sur la coopération entre le Conseil de sécurité et la Ligue des États arabes. Je tiens à remercier S. E. le cheik Sabah Khalid Al Hamad Al Sabah, Ministre koweïtien des affaires étrangères, de sa précieuse initiative. Je souhaite remercier également le Secrétaire général António Guterres et le Secrétaire général de la Ligue des États arabes, Ahmed Aboul Gheit, des exposés circonstanciés qu’ils ont présentés aujourd’hui.

Je me suis récemment rendu au secrétariat de la Ligue des États arabes au Caire. Cela m’a donné la possibilité de me forger une compréhension plus complète des attitudes régionales vis-à-vis des faits nouveaux dans la région, ainsi que du rôle et de la pertinence de cette organisation s’agissant de proposer des solutions constructives. La Pologne voit une valeur

ajoutée dans une coopération plus étroite et plus opérationnelle entre ces deux organisations importantes. Nous nous employons également activement à renforcer les contacts bilatéraux avec les pays arabes et à contribuer aux efforts visant à relever les défis régionaux. C'est pourquoi nous trouvons ce débat opportun et attachons une grande importance à ses résultats.

À l'heure actuelle, le monde arabe est confronté à de nombreux défis. La situation au Moyen-Orient et en Afrique du Nord ne nous incite guère à l'optimisme. Les conflits internes prolongés en Syrie, au Yémen et en Libye ont des conséquences négatives pour les pays voisins. Le terrorisme, la radicalisation, les migrations massives illégales et les changements climatiques exacerbent les effets négatifs des conflits non résolus. La région est confrontée à de multiples défis humanitaires. Des millions de personnes en Syrie, au Yémen, en Libye et en Palestine souffrent de privations et de problèmes d'accès à la nourriture, aux soins médicaux et à l'éducation, tandis que nombre d'entre elles sont bloquées au milieu de conflits militaires.

Il est de notre devoir, en tant que communauté internationale, de faire tout notre possible pour mettre fin aux souffrances de ces peuples et ramener la paix et la stabilité dans la région. Nous ne pouvons ignorer la tension dans les relations entre l'Iran et les pays arabes ni la nécessité de la désamorcer dans l'ensemble de la région, en particulier dans le Golfe. En outre, le processus de paix au Moyen-Orient ne peut pas progresser efficacement en l'absence d'une solution au conflit israélo-palestinien. En effet, il est urgent de maximiser la coopération entre les organisations régionales et sous-régionales si l'on veut que les activités entreprises par l'ONU, la Ligue des États arabes, l'Union africaine, l'Union européenne et d'autres contributeurs importants, en particulier les États-Unis d'Amérique, atteignent un certain degré de synergie.

Ces dernières années, nous avons assisté à une augmentation du recours à la médiation en tant qu'outil de gestion des crises pour œuvrer au règlement pacifique des conflits. Toutefois, pour qu'elle soit efficace, il faut un engagement ferme de la part des organisations régionales, sous-régionales et universelles compétentes. Le Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies constitue une base solide pour ce type de coopération, comme l'a souligné le Secrétaire général dans son rapport sur cette question (S/2018/592). Ce n'est qu'en travaillant ensemble que nous pourrons renforcer notre capacité de prévenir et de résoudre les conflits et autres crises qui menacent l'humanité.

Évidemment, le succès n'est jamais garanti, mais nous faisons des progrès dans ce domaine. La séance d'aujourd'hui en est une preuve supplémentaire. Nous devons toutefois nous rappeler que, pour établir une collaboration substantielle, nous devons apprendre à identifier les avantages mutuels et à éviter la concurrence destructrice. Il n'y a pas d'autre moyen d'atteindre cet objectif que d'évaluer régulièrement la coopération entre l'ONU et la Ligue des États arabes. À mon avis, il serait également utile de s'inspirer de l'expérience et des exemples des meilleures pratiques mises au point par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, notamment en ce qui concerne les mesures de confiance. Je pense que cette pratique devrait être sérieusement prise en considération par la Ligue des États arabes.

Qu'il me soit permis de répéter qu'il n'est pas possible de résoudre les différends politiques et stratégiques sans parvenir à un compromis entre les principaux acteurs aux niveaux régional et mondial. Le règlement des problèmes qui menacent la paix et la sécurité dans le monde arabe nécessite une médiation et un soutien extérieurs. Bien que les acteurs nationaux et internationaux soient engagés sur le terrain, leurs politiques ne sont guère coordonnées, et sont même parfois contradictoires. Pour trouver des solutions viables aux défis actuels, il faut développer un front plus large parmi les pays engagés. Une vision cohérente plutôt qu'une approche à somme nulle est nécessaire. Cette vision exigerait un certain niveau de cohérence entre des acteurs principaux tels que les États-Unis, l'Union européenne, la Chine, la Russie et d'autres.

C'est dans cet esprit que la Pologne, de concert avec les États-Unis, a accueilli à Varsovie, en février, une conférence sur la sécurité au Moyen-Orient. Cette réunion a été l'occasion de lancer un processus qui, nous l'espérons, contribuera à résoudre les problèmes concrets de sécurité au Moyen-Orient et à renforcer la stabilité et la confiance dans la région. Lors de cette réunion, des missions étrangères, des hauts fonctionnaires et des ministres de plus de 60 pays, dont des États arabes, Israël et des pays du Moyen-Orient, les 28 pays de l'Union européenne et les États-Unis, ont examiné les moyens de résoudre les problèmes de sécurité dans la région. Nous avons convenu que nous devrions poursuivre le processus en participant à des groupes de travail. Nous espérons que les représentants des États participeront

largement à la recherche de solutions concrètes pour le Moyen-Orient sur des questions telles que la lutte contre le terrorisme, la prolifération des armes, la cybersécurité, la sécurité maritime et aérienne, l'énergie, les droits de l'homme et l'aide humanitaire.

L'ONU et la Ligue des États arabes doivent unir leurs forces et développer une coopération plus étroite afin de trouver un moyen de renforcer la paix et la stabilité au Moyen-Orient. Nous aurions tous intérêt à porter la coopération entre l'ONU et la Ligue des États arabes à un niveau supérieur. Nous nous félicitons de l'ouverture du bureau de liaison de l'Organisation des Nations Unies auprès de la Ligue des États arabes au Caire, que le Secrétaire général vient d'annoncer. Cette mesure et d'autres mesures mentionnées par les intervenants contribueront à renforcer la coopération entre les deux organisations.

M. Singer Weisinger (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : C'est un honneur pour moi de vous revoir dans cette salle, Monsieur le Président, et nous vous souhaitons la bienvenue à New York. Nous saluons le programme de travail de fond du Conseil de sécurité sous la présidence de l'État du Koweït, y compris cette importante séance d'information.

Nous exprimons notre immense gratitude au Secrétaire général António Guterres, au Secrétaire général de la Ligue des États arabes et au Ministre polonais des affaires étrangères pour leurs interventions.

Forts de notre conviction et de notre expérience, nous sommes fermement convaincus que, grâce à la coopération et au dialogue inclusif, il est possible d'obtenir un meilleur résultat – un résultat qui contient un éventail plus large de considérations et de recommandations nous permettant de nous rapprocher de solutions plus appropriées et durables. En conséquence, nous appuyons les efforts et les stratégies qui renforcent la coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales en tant qu'éléments fondamentaux du maintien de la paix et de la sécurité, sur la base de la Charte et du droit applicable.

Le réseau dit du multilatéralisme ou de la collaboration multilatérale, qui a été créé pour relever les défis excessivement complexes, multidimensionnels et imprévisibles auxquels nous sommes confrontés et pour améliorer la sécurité collective, est une caractéristique majeure de la culture des Nations Unies, et il est extrêmement important au Moyen-Orient, grâce aux contributions de la Ligue des États arabes. Conformément à ce modèle indispensable de collaboration que l'ONU entretient avec d'autres régions du monde par l'intermédiaire de ses organes représentatifs, et compte tenu de la persistance et de la nature des conflits au Moyen-Orient et dans les régions environnantes, notamment la question de Palestine et les conflits en Syrie, en Libye et au Yémen, qui occupent une place importante dans l'ordre du jour du Conseil, nous sommes d'accord pour dire que nous tirerions parti d'une approche régionale globale, raison pour laquelle il est important de renforcer notre partenariat avec la Ligue des États arabes.

L'expérience acquise tout au long du cycle des conflits, notamment la prévention fondée sur le règlement pacifique des conflits, nous permet de reconnaître les contributions des organisations régionales et sous-régionales, dont les répercussions et les relations directes, adaptées à la réalité sur le terrain, sont uniques en leur genre et ne se reproduisent pas, et qui, dans ce cas particulier, comprennent la coopération sur des questions ayant trait à l'eau, aux droits de l'homme, à la violence sexuelle en temps de conflit, aux migrations, aux réfugiés et à la lutte contre le terrorisme, questions centrales de l'action collective pour la stabilité internationale.

En conséquence, nous convenons de l'importance que revêtent, pour un partenariat efficace entre l'ONU et la Ligue des États arabes, les consultations régulières et les actions coordonnées aux niveaux stratégique et opérationnel, et jugeons positives les actions immédiates telles que l'ouverture prochaine d'un bureau de liaison des Nations Unies au siège de la Ligue des États arabes au Caire et le renforcement des capacités de cette dernière en matière de prévention, de gestion, de médiation, de négociations et de maintien de la paix.

Nous encourageons la séance d'aujourd'hui et son suivi effectif, conscients que le Conseil ne peut que bénéficier du renforcement de la coopération entre l'ONU et la Ligue des États arabes dans les domaines de la politique de sécurité, contribuant ainsi à l'effort collectif fait pour régler les conflits qui persistent au Moyen-Orient, au profit des aspirations légitimes de sa population à vivre dans la paix et la sécurité.

M. Matjila (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Nous nous associons aux autres orateurs pour vous remercier, Monsieur le Président, de présider aujourd'hui la toute première séance du Conseil de sécurité sur la coopération entre le Conseil de sécurité et la Ligue des États arabes. Nous remercions également le Secrétaire

général Guterres et le Secrétaire général de la Ligue des États arabes, M. Aboul Gheit, de leurs exposés. Par ailleurs, nous voudrions saluer la présence du Ministre des affaires étrangères de la Pologne à la séance d’aujourd’hui.

Je tiens à m’associer aux Secrétaires généraux pour condamner l’attaque perpétrée aujourd’hui contre les navires maritimes dans le golfe d’Oman. Nous devons assurer la sécurité des couloirs de navigation pour le commerce et les déplacements à l’échelle mondiale.

La Charte des Nations Unies confie au Conseil de sécurité la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le Chapitre VIII de la Charte reconnaît aussi la complémentarité des rôles de l’ONU et des organisations régionales à cet égard. Un alignement politique et stratégique entre le Conseil de sécurité et les organisations régionales a donné des résultats probants, comme nous l’avons vu, entre bien d’autres exemples, pour la Somalie et le Soudan. Cette coordination doit être renforcée et doit devenir plus formelle et structurée. C’est la raison pour laquelle l’Afrique du Sud a toujours préconisé le renforcement de la coopération entre l’ONU et les organisations régionales et sous-régionales.

Comme les membres du Conseil le savent et s’en souviennent, l’Afrique du Sud a initié l’adoption des résolutions 1809 (2008) et 2033 (2012) afin de renforcer la relation entre le Conseil de paix et de sécurité de l’Union africaine et le Conseil de sécurité. Par ces résolutions, nous avons, en tant que pays et en tant que représentant du continent africain, démontré notre volonté politique collective de renforcer la coordination et la coopération entre l’ONU et les organisations régionales.

Nous pensons également que la coopération entre les organisations régionales est tout aussi importante, notamment lorsque les organisations ont des membres communs, comme la Ligue des États arabes et l’Union africaine. Dans de telles situations, les organisations régionales doivent collaborer pour élaborer des solutions régionales face aux défis communs tels que la prévention et le règlement des conflits, en particulier ceux qui ravagent l’Afrique et le monde arabe.

L’Afrique du Sud est d’avis que la coopération entre les organismes mondiaux et régionaux est essentielle pour parvenir à une meilleure compréhension des problèmes régionaux, rechercher des solutions pour la paix et la sécurité régionales et appliquer les solutions, accords et cadres convenus. Nous avons constaté que depuis le début de la coopération entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l’Union africaine, la relation entre les deux organes est sérieuse et utile pour trouver un terrain d’entente sur les questions de paix et de sécurité sur le continent africain. L’Afrique du Sud appuie sans réserve l’amélioration et le renforcement de la coopération entre l’ONU et la Ligue des États arabes, dans la mesure où cette coopération est pertinente pour gérer les conflits dans la région arabe.

L’Afrique du Sud salue les efforts déployés par la Ligue des États arabes en faveur de la promotion de la paix dans la région du Moyen-Orient, notamment ceux visant à promouvoir le processus de paix au Moyen-Orient, la question la plus ancienne en matière de paix et de sécurité inscrite à l’ordre du jour du Conseil. Il est donc vital que l’ONU renforce sa coopération avec la Ligue des États arabes. À cet égard, l’Afrique du Sud se félicite de la nomination de M. Mohamed Khaled Khiari au poste de Sous-Secrétaire général pour le Moyen-Orient, l’Asie et le Pacifique, créé dans le cadre des réformes du dispositif de paix et de sécurité des Nations Unies proposées par le Secrétaire général.

Nous soulignons que, dans le cadre de sa coopération avec la Ligue des États arabes, le Conseil doit être cohérent dans le règlement de tous les conflits au Moyen-Orient, au lieu d’en choisir certains de façon sélective au détriment d’autres. Les causes sous-jacentes des soulèvements et des conflits de longue date doivent être abordées de façon coordonnée. Ce n’est pas la façon dont les choses ont été abordées au Moyen-Orient, où, pour certaines situations, la réaction internationale a été prompte à venir, alors que dans d’autres, cette coopération est inexistante. Cela est évident lorsqu’il s’agit de la question israélo-palestinienne, et c’est inacceptable.

Alors que nous continuons de consolider et de renforcer la coopération entre l’ONU, la Ligue des États arabes et les organisations régionales, nous appelons les membres du Conseil à valoriser et à appuyer ces relations et à en faire systématiquement usage pour maintenir la paix et la sécurité internationales.

Nous appuyons le projet de déclaration du Président qui sera adopté à l’issue de nos débats.

M. Cohen (États-Unis d’Amérique) (*parle en anglais*) : Je souhaite la bienvenue au Conseil de sécurité aujourd’hui au Secrétaire général de la Ligue des États arabes et au Ministre des affaires étrangères de la Pologne. Je remercie tous les orateurs et intervenants,

notamment le Secrétaire général António Guterres, de leurs contributions aux débats d'aujourd'hui.

Les États-Unis appuient la poursuite de la coopération entre la Ligue des États arabes et l'ONU, notamment sur des questions clefs telles que la lutte contre le terrorisme, la prévention des conflits, la consolidation de la paix, la reconstruction après les conflits et la gestion des ressources naturelles. Nous nous félicitons des efforts déployés par l'ONU pour créer un bureau de liaison au Caire afin de renforcer la coordination, et nous attendons avec intérêt son ouverture prochaine.

Par ailleurs, les États-Unis apprécient leur important partenariat avec la Ligue des États arabes, et nous remercions la Ligue d'œuvrer avec nous à réaliser notre vision d'un Moyen-Orient stable, prospère et sûr, notamment de son appui constant au Président Hadi Mansour et au Gouvernement yéménite légitime, alors que l'ONU assure la médiation entre les parties pour trouver un règlement politique qui mette fin au conflit dans ce pays. Nous apprécions également l'appui essentiel que la Ligue apporte à la Coalition internationale contre l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL).

Aujourd'hui, l'ensemble du territoire que l'EIIL détenait jadis en Iraq et dans le nord-est de la Syrie a été libéré. Les 75 pays et les cinq organisations internationales de la Coalition internationale doivent être extrêmement fiers de cet accomplissement. En collaborant avec nos alliés et nos partenaires locaux, nous avons lancé un effort sans précédent de stabilisation militaire, de contre-propagande et d'application de la loi pour contrer l'idéologie maléfique de l'EIIL et prévenir les attaques contre nos patries, notre personnel, nos citoyens et nos intérêts.

Nous félicitons également nos amis et nos alliés au sein de la Ligue des États arabes de rester fermes s'agissant de ne pas réadmettre la Syrie d'Assad et de ne pas normaliser les relations avec son régime tant qu'un règlement politique conforme à la résolution 2254 (2015) ne sera pas trouvé. La solidarité internationale contre la normalisation des relations est essentielle pour amener le régime d'Assad à réaliser qu'il n'y a pas de solution militaire au conflit. Seule une solution politique, tel que souligné dans la résolution 2254 (2015), apportera la paix et la stabilité à long terme à la Syrie et à ses voisins.

L'Iran reste la plus grande la menace pour la paix et la sécurité régionales, engagé qu'il est dans de multiples activités malveillantes dans la région. Les États-Unis salue la déclaration publiée le 31 mai par la Ligue des États arabes l'issue de sa réunion à La Mecque, dans laquelle elle a critiqué l'Iran pour son comportement déstabilisateur. L'Iran s'est beaucoup appliqué à prolonger les conflits régionaux qui répande l'instabilité partout dans la région et aggravent les souffrances humaines. Les États-Unis sont en train de pousser le régime iranien à mettre fin à son rôle dans ces conflits et à réduire son soutien aux milices qui agissent pour son compte. Pris individuellement, les États de la région sont vulnérables à la coercition, aux intimidations et au comportement malveillant de l'Iran. En effet, l'Iran a déployé nombre de ses ressources pour perpétuer son idéologie révolutionnaire et ses activités malveillantes dans la région. Il doit être contré par un solide front unifié.

Il est inacceptable qu'une partie, quelle qu'elle soit, s'attaque à la navigation commerciale, et les attaques d'aujourd'hui contre des navires dans le golfe d'Oman suscitent de graves inquiétudes. Le Gouvernement des États-Unis fournit une assistance et continuera d'évaluer la situation.

S'agissant de la paix au Moyen-Orient, la Maison-Blanche travaille sur un plan de paix qui offrira un avenir plus radieux pour tous, et elle le rendra public le moment venu. Nous espérons que toutes les parties prenantes liront le plan avec un esprit ouvert et qu'elles seront disposées à collaborer de manière constructive. Nous attendons avec intérêt de débattre avec les parties prenantes internationales, durant le, prochain atelier prévu à Bahreïn dans le courant de ce mois, des idées et des stratégies sur la manière d'assurer un avenir plus prospère pour le peuple palestinien.

Les États-Unis appuient la poursuite de la coopération entre la Ligue des États arabes et l'Organisation des Nations Unies, et attendent avec intérêt de voir une relation forte favoriser une avancée vers un Moyen-Orient plus stable, plus prospère et plus sûr.

M. Delattre (France) : Je tiens à remercier le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. António Guterres, ainsi que le Secrétaire général de la Ligue des États arabes, M. Aboul Gheit, pour leurs interventions très éclairantes, qui ont permis de dresser un état des lieux précis sur la coopération entre la Ligue des États arabes et les Nations Unies, ainsi que pour les pistes très prometteuses qu'ils ont proposées en vue d'approfondir cette coopération.

Je souhaite remercier également la présidence koweitienne d’avoir pris l’initiative d’organiser la présente réunion, et saluer la présence parmi nous du Ministre des affaires étrangères du Koweït, ainsi que du Ministre des affaires étrangères de la Pologne.

La présente réunion offre une nouvelle occasion au Conseil d’échanger de façon transversale sur les enjeux et défis communs du monde arabe, dans la continuité du dialogue interactif informel que la France a organisé en mars dans le cadre de notre présidence du Conseil afin de rechercher des points d’accord et des convergences entre nous.

Je souhaite d’abord revenir sur l’ampleur des défis politiques et sécuritaires auxquels le monde arabe fait face aujourd’hui et qui justifie plus que jamais un dialogue nourri entre les Nations Unies et la Ligue des États arabes. Ces enjeux nous concernent tous, en raison de leur impact sur la paix et la sécurité internationales.

Sur le plan sécuritaire, je pense en particulier à la menace terroriste, avec la menace persistante de Daech et de la radicalisation des esprits. Je pense aussi à la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs vers des acteurs étatiques et non étatiques.

Au plan politique, il est indispensable de soutenir l’action des Nations Unies pour trouver des solutions politiques aux conflits de la région, notamment en Syrie, au Yémen et en Libye. Ces solutions doivent permettre le renforcement des institutions et le respect de l’état de droit, ainsi qu’un développement inclusif et durable qui bénéficie à tous, sans discriminations. Je pense en particulier à la Syrie, où un terme définitif doit être mis aux opérations militaires dans la région d’Edleb et où les progrès doivent être poursuivis sur la voie d’une solution politique, sous l’égide des Nations Unies et sur la base de la résolution 2254 (2015). Je pense également au Yémen, où nous soutenons activement la médiation des Nations Unies et demandons à l’ensemble des parties de s’engager de manière constructive à leurs côtés en vue de la mise en œuvre de l’ensemble des engagements pris à Stockholm en décembre 2018.

Sur la méthode, il est essentiel que nous réaffirmions, ensemble, notre attachement au dialogue et la coopération régionale, dans l’esprit même de la Charte des Nations Unies. J’ai eu l’occasion hier de réaffirmer notre plein soutien au rôle de l’ONU dans la prévention des conflits et la médiation (voir S/PV.8546). Je tiens aujourd’hui à souligner le rôle clef des organisations régionales, en particulier de la Ligue des États arabes, dont l’action est plus que jamais essentielle pour faire émerger le consensus entre les États arabes et répondre aux enjeux globaux qui touchent la région et au-delà.

Dans un contexte marqué par la montée inquiétantes des tensions dans le Golfe, comme l’illustrent les nouveaux incidents contre deux tankers en mer d’Oman aujourd’hui, qui suscitent notre profonde préoccupation, la retenue et la désescalade sont plus nécessaires que jamais. Comme vient de le souligner le Secrétaire général de l’ONU, le monde ne peut tout simplement pas se permettre une confrontation majeure dans la région du Golfe. Il est d’autant plus essentiel d’œuvrer ensemble à la mise en place d’un dialogue régional qui pourrait être le cadre adapté pour des échanges structurés sur toutes les sources de préoccupation. Je tiens à saluer à cet égard, l’engagement de longue date du Koweït pour maintenir les voies du dialogue ouvertes et pour créer des ponts en dépit des différends que nous connaissons. C’est également le sens de l’action de la France.

Enfin, je souhaiterais souligner l’importance du respect des principes fondamentaux du droit international, qui conditionnent la paix et la sécurité internationales. Toute décision unilatérale qui s’en écarterait serait vouée à l’échec et fragiliserait considérablement l’ordre fondé sur la légalité internationale. Je souhaite à ce titre rappeler le règlement, avant tout politique, du conflit israélo-palestinien et notre attachement plein et entier à la solution des deux États. Là aussi, la Ligue des États arabes et les Nations Unies ont en commun d’avoir défini des paramètres clairs au sein des résolutions du Conseil et de l’Initiative arabe de paix. Tout effort, notamment économique, doit s’inscrire dans ce cadre.

Dans ce contexte, la coopération étroite entre la Ligue des États arabes et les Nations Unies est plus nécessaire que jamais et doit être développée encore. Je tiens à saluer à cet égard l’ouverture prochaine, qui vient d’être annoncée, d’un bureau de liaison de l’Organisation des Nations Unies auprès de la Ligue des États arabes au Caire. C’est une étape importante qui permettra d’aller plus loin dans la collaboration entre les Nations Unies et la Ligue des États arabes.

Le renforcement des échanges entre les membres du Conseil de sécurité et la Ligue des États arabes est également un point important. Nous nous réjouissons à cet égard de l’engagement du Conseil à inviter le Secrétaire général de la Ligue des États arabes à venir le « briefer» exposé sur une base annuelle.

Enfin, je souhaite réitérer notre souhait de favoriser une meilleure appréhension par le Conseil et par les Nations Unies des dynamiques régionales. Cela passe notamment par la création d’espaces de discussions transversales, comme nous le faisons aujourd’hui et comme nous l’avons fait en mars durant notre présidence du Conseil. Le Conseil pourrait également se réunir de façon informelle avec les envoyés spéciaux et les représentants spéciaux pour la zone Afrique du Nord et Moyen-Orient une fois par an, en présence d’un représentant de la Ligue des États arabes. Le sens de ces efforts est bien de sortir d’une logique de division, voire de confrontation, aussi vaine que risquée, et de créer une dynamique de partenariat. Pour cela, il n’y a pas d’alternative au dialogue; il n’y a pas de raccourci. C’est pourquoi il est si important de débrancher nos pilotages automatiques et de rechercher sans relâche des convergences entre nous.

C’est dans cet esprit que La France continuera à soutenir le renforcement du partenariat entre les Nations Unies et la Ligue des États arabes. C’est dans le même esprit que la France continuera d’échanger avec les pays de la région, ainsi qu’avec la Ligue des États arabes, bilatéralement comme au sein de l’Union européenne, pour apporter une réponse commune à ces enjeux. Le Sommet des deux rives, que nous accueillerons à Marseille les 23 et 24 juin, sera une nouvelle occasion de nourrir un tel dialogue.

M. Djani (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d’abord remercier le Secrétaire général António Guterres et le Secrétaire général de la Ligue des États arabes, M. Ahmed Aboul Gheit, pour leurs exposés. Je voudrais également souhaiter la bienvenue au Conseil au Ministre des affaires étrangères de la République de Pologne.

L’Indonésie se félicite de l’organisation de la séance d’information d’aujourd’hui, sous la présidence du Koweït, en vue de renforcer encore la coopération entre l’ONU et la Ligue des États arabes dans le règlement des conflits. Nous voudrions également souligner l’excellent rôle du Koweït dans la région à cet égard.

Comme nous l’avons indiqué à plusieurs reprises, l’Indonésie croit au principe selon lequel les voisins connaissent la situation mieux que tout autre. La coopération avec les organisations régionales et sous-régionales en matière de maintien de la paix et de la sécurité, telle qu’elle est prévue au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, est cruciale pour trouver des solutions durables. Nous avons souvent abordé le thème du renforcement de cette coopération au Conseil de sécurité, comme en témoigne le document S/PRST/2007/42, adopté durant notre présidence en 2007. Nous avons toujours défendu vigoureusement la nécessité d’une plus grande participation des organisations régionales, comme nous l’avons fait dans la région de l’Association des nations de l’Asie du Sud-Est en matière de consolidation de la paix et de règlement des conflits. À cet égard, je voudrais faire plusieurs observations.

Premièrement, la Ligue des États arabes, composée de 22 membres, demeure très importante et fort utile. Ces dernières années, elle a joué un rôle de premier plan dans le maintien de la paix et de la sécurité dans la région. Elle a facilité le règlement pacifique des différends entre ses membres, adopté des positions claires sur les conflits dans la région et soutenu les agents humanitaires. Ses États membres ont aussi participé activement aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Toutefois, de nombreux pays de la région arabe sont toujours affligés par des conflits. C’est pourquoi nous nous félicitons de la détermination renouvelée de la Ligue des États arabes à renforcer son rôle dans la prévention des conflits, la médiation et le maintien, la consolidation et la pérennisation de la paix dans la région. La Ligue des États arabes est la mieux placée pour envisager des solutions propres à chaque conflit, compte tenu de sa compréhension unique de la dynamique des situations impliquant ses membres. Elle doit continuer à promouvoir une approche régionale globale, en particulier s’agissant de régler les conflits de longue date dans la région.

Je voudrais souscrire à la déclaration faite par le Secrétaire général de la Ligue des États arabes aujourd’hui même sur la question de la poursuite de l’occupation illégale du territoire palestinien par Israël. Nous condamnons tout effort conduisant à l’annexion illégale du territoire palestinien, qui déstabiliserait davantage le Moyen-Orient. Nous continuerons d’œuvrer avec nos frères et sœurs à la réalisation de l’objectif de la Ligue des États arabes, qui consiste à concrétiser la solution des deux États, sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et des critères convenus au niveau international. Nous souscrivons également à la déclaration du Secrétaire général António Guterres, selon lequel il n’y a pas de plan B.

Deuxièmement, la coopération entre le Conseil de sécurité et la Ligue des États arabes doit être renforcée, en tirant parti de leurs avantages comparatifs respectifs,

sur la base des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Nous sommes convaincus que leur coopération doit être plus structurée pour pouvoir être efficace et durable. Nous reconnaissons l’intérêt de tenir régulièrement des séances d’information et des réunions informelles annuelles entre le Conseil et la Ligue des États arabes. Toutefois, les interactions entre les deux entités doivent aller au-delà de ces réunions et permettre un dialogue plus constructif qui débouche sur des actions concrètes. À cet égard, nous nous félicitons de la nomination d’un Sous-Secrétaire général pour le Moyen-Orient, l’Asie et le Pacifique, ainsi que de l’ouverture du Bureau de liaison des Nations Unies au Caire.

Troisièmement, il faut mettre davantage l’accent sur la prévention et la médiation. L’Indonésie estime qu’il est impératif de s’attaquer aux causes profondes des conflits pour prévenir les conflits ou la résurgence de la violence. Il existe un lien étroit entre la paix et la sécurité et le développement. Dans de nombreux cas, les risques de conflit diminuent lorsque des progrès socioéconomiques sont réalisés, gage d’opportunités croissantes et de bien-être pour la population. Par conséquent, il est important de continuer activement à identifier et traiter les causes socioéconomiques profondes de la violence. En outre, les efforts de médiation de la Ligue des États arabes doivent être encouragés et soutenus. L’échange d’informations, l’alerte rapide commune et l’autonomisation visant à renforcer les capacités de la Ligue des États arabes sont des domaines qui pourraient être étudiés plus avant. Nous avons souligné à maintes reprises l’importance de passer en revue tous les aspects de la question afin de prévenir les conflits ou de veiller à ce que les conflits naissants ne s’enveniment pas davantage.

À cet égard, nous sommes profondément préoccupés par les derniers événements survenus près du détroit d’Ormouz, notamment l’attaque perpétrée contre deux pétroliers aujourd’hui même. Ces attaques doivent être condamnées. Nous appelons tous les pays de la région et d’ailleurs à faire preuve de retenue et à œuvrer ensemble pour aider à désamorcer les tensions dans la région.

L’Indonésie voit en la Ligue des États arabes un partenaire important, sur le plan tant historique que stratégique. Nous avons signé un mémorandum de coopération en 2016 pour promouvoir la coopération sur de nombreuses questions. Nous continuerons de collaborer avec la Ligue des États arabes et les pays de la région pour rechercher la paix et la sécurité mondiales, promouvoir une culture de paix et de tolérance, lutter contre le terrorisme, relever les défis relatifs au développement et résoudre la multitude de problèmes auxquels le monde est aujourd’hui confronté.

Enfin, nous nous félicitons du projet de déclaration présidentielle préparé par le Koweït sur cette question très importante.

M. Ma Zhaoxu (Chine) (*parle en chinois*) : Je voudrais tout d’abord remercier le Secrétaire général, M. Guterres, et le Secrétaire général de la Ligue des États arabes, M. Aboul Gheit, pour leurs exposés. Nous remercions également le Koweït d’avoir pris l’initiative d’organiser cette importante séance.

La Chine se félicite du projet de déclaration présidentielle relatif à la coopération entre l’ONU, notamment le Conseil de sécurité, et la Ligue des États arabes, qui sera adopté par le Conseil de sécurité.

La Chine soutient le renforcement continu de la coopération entre l’ONU et les organisations régionales et sous-régionales, conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, et les efforts visant à consolider et à renforcer les mécanismes de sécurité collective pour maintenir conjointement la paix et la sécurité internationales. La Ligue des États arabes s’emploie depuis longtemps à promouvoir la paix, la stabilité et le développement au Moyen-Orient, et préconise activement des solutions politiques aux questions brûlantes. Elle a n’a ménagé aucun effort pour bâtir un monde arabe uni et fort. Ces dernières années, l’ONU et la Ligue des États arabes ont coopéré étroitement pour apaiser les tensions régionales et régler les questions brûlantes. Nous saluons les efforts du Secrétaire général António Guterres et du Secrétaire général Aboul Gheit à cet égard. En fait, la Ligue des États arabes a joué un rôle majeur de passerelle favorisant la coopération et les échanges entre l’ONU et le monde arabe.

En ce qui concerne les méthodes visant à promouvoir la coopération entre le Conseil et la Ligue des États arabes, je voudrais faire les propositions suivantes.

Premièrement, nous devons poursuivre le dialogue et les consultations, et plaider en faveur de la réconciliation de toutes les parties pour améliorer les conditions de sécurité régionales. Étant donné que de nombreux problèmes au Moyen-Orient sont étroitement liés, toutes les parties doivent se traiter d’égal à égal, mener de vastes consultations, rechercher un terrain d’entente et mettre en place un dispositif de sécurité commune, globale, coopérative et durable. Elles doivent résoudre les problèmes par le dialogue, les bons offices,

la médiation et d'autres moyens pacifiques et renforcer en permanence la compréhension et la confiance mutuelles.

Deuxièmement, nous devons renforcer la coordination dans nos efforts conjoints pour régler les questions brûlantes. Grâce à son expérience et à ses atouts géographiques, historiques, culturels et autres, la Ligue des États arabes peut jouer un rôle plus important dans le règlement des problèmes, tels que le conflit israélo-palestinien et les conflits en Libye et au Soudan. L'ONU doit aider la Ligue des États arabes à renforcer ses capacités en matière de prévention des conflits, de médiation, de maintien de la paix et de consolidation de la paix et lui fournir un appui en matière deformation du personnel, de renforcement des institutions et de soutien logistique en vue de créer des synergies.

Troisièmement, nous devons faire progresser la lutte contre le terrorisme et prévenir l'extrémisme violent. Le Moyen-Orient est fortement touché par le terrorisme et l'extrémisme violent. La Ligue des États arabes est un partenaire important dans la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Les deux organes peuvent coopérer dans la lutte contre le terrorisme par le biais de projets communs et en intensifiant l'échange d'informations, le renforcement des capacités et les actions concertées dans le cadre de notre réponse conjointe aux défis auxquels nous nous heurtons dans la lutte contre le terrorisme au Moyen-Orient.

La huitième Conférence ministérielle du Forum sur la coopération sino-arabe s'est tenue à Beijing en juin dernier. Pendant la cérémonie d'ouverture, le Président Xi Jinping a annoncé la création d'un partenariat stratégique tourné vers l'avenir, fondé sur une collaboration globale et un développement commun entre la Chine et les États arabes, afin d'ouvrir une nouvelle ère de coopération entre les deux parties. La Chine entend appuyer énergiquement et aider les pays arabes à instaurer la stabilité et le développement, ainsi qu'à s'unir et à renforcer leur coopération afin de maintenir ensemble la paix et la stabilité au Moyen-Orient. La Chine est également prête à collaborer avec d'autres pays pour promouvoir une plus grande coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales, telles que la Ligue des États arabes, pour soutenir le multilatéralisme et œuvrer ensemble à construire une communauté à l'avenir partagé pour l'humanité.

M. Allen (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie les Secrétaires généraux de leurs exposés aujourd'hui. Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que le Koweït, d'avoir organisé cette première séance avec la Ligue des États arabes au titre de ce point de l'ordre du jour. Nous convenons avec les autres représentants que la meilleure manière de parvenir à une paix et à une prospérité durables à long terme passe par des efforts concertés. Tandis que la situation régionale continue d'évoluer, la Ligue des États arabes a fait preuve de détermination et de persévérance dans ses efforts pour renforcer la sécurité et la stabilité régionales. Une coopération accrue nous permettra à tous de relever les défis urgents que nous partageons dans la région et qui exigent l'attention immédiate de la communauté internationale.

Pour commencer par le Soudan, la communauté internationale doit appuyer le peuple soudanais dans ses exigences pour un avenir meilleur. Nous espérons que le Conseil militaire de transition donnera suite à ses revendications et engagera un dialogue visant à convenir d'une transition rapide vers un gouvernement civil. Nous condamnons énergiquement le recours à la force contre les manifestants pacifiques et nous encourageons tous les partenaires, y compris à la Ligue des États arabes, et en particulier ceux à même d'exercer une influence sur le Conseil militaire de transition, à appuyer les efforts de médiation de l'Union africaine, ainsi que les appels à mettre fin à la violence et à réaliser une transition rapide vers le pouvoir civil. La stabilité découlera d'un accord inclusif, et non de la violence et de l'exclusion. Nous continuerons de dialoguer avec toutes les parties à cette fin.

Concernant la Syrie, la position du Royaume-Uni est claire. Instaurer la paix par le biais d'un règlement politique négocié est absolument impératif aussi bien pour le peuple syrien que pour la région. Récemment, nous avons tous vu de nouvelles images horrifiantes, montrant des infrastructures civiles, y compris des hôpitaux et des écoles, sous les bombes en Syrie, mais à Edleb cette fois. Nous ne pouvons pas nous dérober à nos responsabilités de membres du Conseil. En collaboration avec la Ligue des États arabes et l'Envoyé spécial pour la Syrie, nous devons redoubler d'efforts pour rechercher un règlement politique négocié conforme à la résolution 2254 (2015), qui demeure la seule issue durable à ce conflit. Le Royaume-Uni ne reprendra pas le dialogue avec la Syrie et n'envisagera pas la reconstruction tant qu'un processus politique crédible, constructif et sincère ne sera pas fermement engagé. Et je reprends à mon compte les propos de l'Ambassadeur

des États-Unis lorsqu’il souligne l’importance de la suspension de la Syrie par la Ligue des États arabes.

S’agissant du processus de paix au Moyen-Orient, le Royaume-Uni demeure attaché à la solution des deux États, qui permettra à Israël de vivre en sûreté et en sécurité aux côtés d’un État de Palestine viable et souverain, fondé sur les frontières de 1967, avec Jérusalem pour capitale commune des deux États. Nous n’avons cessé et nous continuons d’appeler à mettre immédiatement fin à toutes les actions qui compromettent la viabilité de la solution des deux États, notamment le terrorisme, l’incitation à l’antisémitisme, l’expansion des colonies et la démolition des biens palestiniens. Nous devons tous encourager toutes les parties à respecter le droit international et à promouvoir la paix, la stabilité et la sécurité.

J’en viens maintenant à la Libye. Le Royaume-Uni demeure profondément préoccupé par la détérioration des conditions humanitaires et de sécurité. La violence persiste et s’aggrave, ce qui ne profite à personne et ne sert qu’à prouver qu’il n’y a pas de solution militaire. Nous appelons tous ceux qui sont impliqués dans le conflit à s’engager à un cessez-le-feu immédiat, à autoriser un accès humanitaire sans entrave et à reprendre les pourparlers politiques. Pour y parvenir, il faudra que toutes les parties soient prêtes à consentir des compromis. Nous continuons d’appuyer sans réserve le processus politique dirigé par l’ONU, ainsi que les efforts du Représentant spécial Salamé, seul moyen de parvenir à la sécurité et la stabilité en Libye.

Cela fait maintenant quatre ans que le conflit dévastateur a commencé au Yémen. En l’absence de règlement politique, les terribles souffrances de millions de personnes se poursuivront. Le Royaume-Uni appuie pleinement les Nations Unies et l’Envoyé spécial Martin Griffiths tandis qu’il poursuit ses efforts pour obtenir que les parties au conflit s’accordent à appliquer l’Accord de Stockholm. Nous encourageons les deux parties à poursuivre leur dialogue constructif avec l’Envoyé spécial et le général Lollesgaard.

Nous sommes profondément préoccupés par les informations faisant état d’explosions et d’incendies à bord de navires dans le détroit d’Ormuz, l’un des couloirs de navigation les plus importants au monde. La liberté de navigation est vitale pour l’économie mondiale et sert nos intérêts à tous.

Les défis auxquels se heurte la région sont immenses. Nous tous, assis autour de cette table aujourd’hui, devons nous montrer souples et donner la priorité à des mesures pragmatiques, dans le cadre de notre collaboration, pour y remédier. Nous pensons que l’ONU et la Ligue des États arabes peuvent accomplir davantage en travaillant ensemble dans cet esprit.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous sommes très heureux de vous voir présider le Conseil de sécurité aujourd’hui, Monsieur le Président. Nous remercions le Koweït d’avoir convoqué la séance de ce jour et d’avoir été à l’initiative de la déclaration présidentielle concernant la coopération avec la Ligue des États arabes, que nous appuyons. Nous estimons qu’il est impératif de renforcer notre coopération avec la Ligue, compte tenu du risque persistant de conflit au Moyen-Orient. Nous considérons que, de même qu’il devrait y avoir des solutions africaines aux problèmes africains, les problèmes arabes doivent avoir des solutions arabes. Nous remercions le Secrétaire général António Guterres et M. Ahmed Aboul Gheit, Secrétaire général de la Ligue, de leurs exposés détaillés. Nous partageons nombre des vues qu’ils ont exprimées. Pour notre part, nous souhaitons mettre l’accent sur les points suivants.

Nos collègues autour de cette table peuvent le confirmer : le Conseil de sécurité attache une priorité élevée aux questions relatives au Moyen-Orient et à l’Afrique du Nord – presque aussi élevée qu’à celles concernant le continent africain tout entier. Ce n’est pas un hasard. La région traverse une période difficile et tendue qui a commencé lorsqu’ont été prises des mesures irréfléchies qui visaient à s’ingérer dans les affaires de certains États souverains de la région.

Des conflits ouverts sont en cours en Syrie, en Libye et au Yémen. Nous identifions un risque d’intensification des manifestations au Soudan. Il reste encore beaucoup à faire pour consolider la stabilité en Irak. Le problème du Sahara occidental est en attente de solution. Le règlement israélo-palestinien est au cœur de ces turbulences, et son cadre juridique international a récemment été fragilisé par les mesures unilatérales qu’ont prises les principaux acteurs du processus de paix au Moyen-Orient. Le terrorisme et l’extrémisme continuent de s’intensifier et les problèmes sociaux et économiques s’aggravent. Tout cela renforce indéniablement la pertinence que revêt la Ligue des États arabes en tant que mécanisme de dialogue multilatéral et de coordination des efforts collectifs menés par les parties prenantes régionales, ainsi que pour limiter les ingérences destructrices dans les affaires de la région.

Nous voulons que la Ligue des États arabes soit forte, unie et efficace, et à même de donner au monde arabe un rôle plus important dans la prévention des conflits, la recherche d'issues face aux impasses et la quête de solutions collectives pour régler les difficultés auxquelles se heurte la région et que je viens de décrire. Nous devons nous unir pour atteindre l'un de nos objectifs les plus importants actuellement, à savoir le lancement d'un dialogue régional pour établir un dispositif de sécurité dans le golfe Persique, où les tensions concernant l'Iran nous semblent artificiellement exacerbées. À notre avis, le concept russe relatif à cette question, qui pourrait être étendu à terme à l'ensemble de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, peut servir de base à ce dialogue. Nous savons que le Secrétaire général António Guterres a exprimé à maintes reprises des idées similaires.

Nous sommes favorables à l'exploitation du plein potentiel de la coopération entre la Ligue des États arabes et l'ONU. À cet égard, nous appuyons l'harmonisation des approches de deux organisations s'agissant des questions régionales d'actualité inscrites à l'ordre du jour du Conseil de sécurité, ainsi que l'échange d'expériences en matière de gestion et de règlement des crises et d'autres problèmes qui font obstacle au maintien de la paix et de la sécurité régionales et internationales. Nous estimons que la coopération entre le Conseil de sécurité et la Ligue des États arabes peut contribuer à l'élaboration d'approches internationales équilibrées en vue du règlement des problèmes arabes, ainsi que de nouveaux mécanismes de coopération pour contribuer au règlement des crises régionales. Cette coopération pourrait porter notamment sur les domaines suivants : des efforts de médiation pour prévenir les crises; l'alignement des positions sur les situations graves de conflit, en particulier en Syrie, notamment l'adoption de mesures concrètes pour faciliter le relèvement après le conflit en République arabe syrienne; une contribution au règlement de la question palestinienne sur une base juridique internationalement reconnue; l'action humanitaire; le règlement des problèmes liés au développement durable dans le monde arabe; l'élaboration d'une stratégie appropriée pour faire face aux nouveaux défis et menaces dans la région, notamment la montée du terrorisme et les migrations transfrontalières illégales.

La Russie continuera de renforcer son partenariat avec la Ligue des États arabes sur la base d'intérêts communs. Nous tenons régulièrement des consultations sur les questions internationales et régionales d'actualité. La cinquième session ministérielle du Forum de coopération russo-arabe, tenue à Moscou le 16 avril, et le plan d'action pour la période 2019-2021 et le communiqué conjoint qui en ont résulté ont réaffirmé la convergence de nos positions sur un large éventail de questions, notamment le règlement du conflit israélo-palestinien, la Syrie, l'Iraq, la Libye, le Yémen, le Soudan, la Somalie, le contre-terrorisme, la non-prolifération des armes de destruction massive au Moyen Orient et le dialogue entre les civilisations.

S'agissant du dialogue entre les civilisations, je voudrais évoquer la situation des chrétiens et d'autres minorités religieuses et ethniques qui sont devenus victimes de la déstabilisation et otages de la rhétorique extrémiste au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. À notre avis, la Ligue peut jouer un rôle positif dans la diffusion d'une culture de la paix interconfessionnelle et interethnique. Nous sommes prêts à partager notre expérience dans ce domaine.

Pour terminer, nous voudrions souligner que la Russie restera un partenaire honnête et impartial pour nos amis arabes, sur lequel ils peuvent compter.

M. Meza-Cuadra (Pérou) (*parle en espagnol*) : Nous nous félicitons de l'initiative de la présidence koweïtienne de convoquer la présente séance.

Nous la remercions de la note de cadrage (S/2019/455, annexe), qui nous invite à mener une réflexion sur l'état actuel de la coopération entre le Conseil de sécurité et la Ligue des États arabes. Nous nous félicitons tout particulièrement de votre présence, Monsieur le Président, ainsi que de celle du Ministre des affaires étrangères de la Pologne. Nous remercions le Secrétaire général, M. António Guterres, et son homologue de la Ligue des États arabes, M. Ahmed Aboul Gheit, de leurs exposés.

Le Pérou est un pays qui, en raison de son héritage hispanique, a des liens historiques avec les pays du Moyen-Orient. Nous reconnaissons la riche diversité culturelle, scientifique, religieuse et ethnique de ses peuples, ainsi que son aspiration constante à la paix et à la prospérité. Toutefois, nous déplorons la persistance des défis régionaux qui ont donné lieu à de graves menaces pour la sécurité internationale, comme en témoignent les conflits en Libye, au Yémen et en Syrie, entre autres situations qui appellent d'urgence l'appui de la communauté internationale et l'action du Conseil. Nous sommes également préoccupés par les incidents récents contre les pétroliers dans le golfe d'Oman, que

nous condamnons fermement et qui doivent faire l'objet d'une enquête.

Facette à ces situations délicates, le Pérou estime qu'il importe tout particulièrement de renforcer le multilatéralisme et les relations entre l'ONU et les organisations régionales, conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. Nous voudrions mettre en exergue les synergies offertes par ce type de rapprochement dans un monde caractérisé de plus en plus par l'interdépendance, en raison des avantages comparatifs et complémentaires propres à chacune de ces instances. À cet égard, nous tenons à saluer le leadership efficace de la Ligue des États arabes dans le cadre des efforts visant à promouvoir la paix et la stabilité au Moyen-Orient, grâce à sa connaissance approfondie de la dynamique et des causes profondes des conflits qui sévissent dans cette partie du monde. En conséquence, nous réaffirmons le rôle crucial que joue la coopération entre le Conseil et la Ligue des États arabes et nous soulignons la nécessité de la renforcer. À cet égard, nous nous félicitons des faits récents visant à promouvoir ce partenariat, comme la décision d'ouvrir un bureau de liaison des Nations Unies au Caire et de promouvoir des échanges plus fluides sur des questions telles que la conservation et la gestion des ressources en eau, la lutte contre le terrorisme, la violence sexuelle et les migrations.

Toutefois, nous estimons qu'il est essentiel de donner à cette relation un caractère prévisible, ce qui permettra de traiter plus efficacement les questions qui sont particulièrement importantes pour la région, notamment les questions relatives à la paix et à la sécurité. Par conséquent, nous prenons note avec satisfaction des propositions visant à établir un cadre consultatif entre l'ONU et la Ligue des États arabes et à organiser une réunion annuelle entre les membres de la Ligue des États arabes et ceux du Conseil.

Nous encourageons, de façon ponctuelle, une coopération plus substantielle en matière de prévention des conflits grâce à l'intensification des efforts en matière de médiation, de facilitation du dialogue, d'alerte rapide, de réaction rapide et de renforcement de la confiance. Nous sommes également d'avis que les possibilités de renforcer la coordination doivent s'étendre à la protection des civils et à l'aide humanitaire, domaines dans lesquels les deux organes peuvent et doivent conjuguer leurs efforts pour faire respecter les dispositions du droit international humanitaire et les droits de l'homme. À cet égard, le Pérou souligne que le Conseil et la Ligue des États arabes doivent œuvrer de concert pour sortir le processus de paix entre Israël et la Palestine de l'impasse dans laquelle il se trouve actuellement, ce qui implique de promouvoir la reprise de négociations directes menant à la solution des deux États. La validité et la pertinence de l'Initiative de paix arabe sont une démontrsation importante des contributions que la Ligue des États arabes peut apporter.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer l'attachement du Pérou à la paix, à la stabilité et à la prospérité au Moyen-Orient, en garantissant la protection des civils, le respect du droit international humanitaire et la non-prolifération des armes de destruction massive.

M. Schulz (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier le Secrétaire général António Guterres et, bien entendu, le Secrétaire général de la Ligue des États arabes, M. Ahmed Aboul Gheit, de leurs exposés. Je voudrais en outre souhaiter très chaleureusement la bienvenue au Ministre des affaires étrangères de la Pologne.

Nous nous félicitons vivement de votre initiative, Monsieur le Président, concernant l'examen de cette question aujourd'hui au Conseil de sécurité. Au cours de la présidence allemande du Conseil, il y a sept ans, en 2012, nous avons organisé un débat sur la question qui nous occupe aujourd'hui (voir S/PV.6841), ce qui illustre notre engagement de longue date en faveur de partenariats globaux entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales en vue de régler les conflits prolongés. Nous sommes fermement convaincus que le resserrement des liens et le renforcement des échanges et de la coopération entre l'ONU et la Ligue des États arabes peuvent contribuer considérablement à prévenir les crises, à gérer les conflits, à améliorer la situation des droits de l'homme, à lutter contre le terrorisme et à atténuer les souffrances des réfugiés et des déplacés dans la région. Comme nous le savons tous, la liste des conflits et des défis dans la région est longue. Nous sommes confrontés à une dynamique complexe s'agissant des conflits en cours en Libye, en Syrie, au Yémen et au Soudan, ainsi que le conflit israélo-palestinien. Je ne veux pas entrer dans le détail de toutes ces questions aujourd'hui, mais je voudrais mettre en exergue deux points.

Le premier concerne la Syrie. Pour faire écho à plusieurs de mes collègues, je voudrais souligner l'engagement ferme de l'Allemagne en faveur d'un règlement politique négocié sur la base de la résolution 2254 (2015). Nous suivons actuellement

avec beaucoup d'inquiétude l'escalade meurtrière dans le nord-ouest du pays et renouvelons notre appel à tous les acteurs pour qu'ils respectent pleinement le droit international humanitaire, qui doit prévaloir en toutes circonstances.

Deuxièmement, je voudrais également commenter très brièvement l'incident de sécurité survenu hier soir dans le golfe d'Oman. Nous condamnons fermement l'attaque perpétrée contre deux pétroliers. Comme tout acte de sabotage, elle constitue une autre menace grave pour la sécurité du trafic maritime dans la région, mais pourrait également exacerber les tensions qui y sont déjà présentes. C'est particulièrement inquiétant et troublant, et nous devons suivre de près cette situation, qui est une source de grande préoccupation.

La longue liste des défis à relever dans la région souligne l'urgence d'un dialogue régional afin de s'attaquer aux causes profondes des conflits, telles que les griefs sous-jacents, et de concilier les intérêts contradictoires. Nos organisations ont une responsabilité particulière s'agissant de faire face de manière constructive à ces conflits et d'œuvrer à les désamorcer. La Ligue des États arabes peut fournir une plateforme importante pour promouvoir un dialogue régional renforcé. Un tel dialogue peut permettre d'identifier les intérêts communs et les possibilités de coopération politique, économique et sécuritaire dans la région, ce qui, à terme, contribuera à surmonter la méfiance et les tensions existantes.

Les droits de l'homme constituent un domaine de coopération particulièrement pertinent entre l'ONU et la Ligue des États arabes. La déclaration présidentielle S/PRST/2012/20 prend note de l'intention de la Ligue des États arabes et de l'Organisation des Nations Unies de coopérer afin de promouvoir les droits de l'homme et la liberté d'expression, tout en se conformant à l'état de droit et en en assurant la promotion. Sept ans plus tard, nous notons avec une certaine inquiétude la tendance de certains pays à restreindre l'espace réservé à la société civile et aux défenseurs des droits de l'homme. La défense des droits de l'homme dans le monde est une priorité pour l'Allemagne. Comme nous l'avons indiqué lors de la séance d'information d'hier (voir S/PV.8546), nous n'envisageons pas les droits de l'homme comme ils le sont trop souvent dans le cadre de l'ONU, à savoir de manière négative. Il ne s'agit pas seulement de dénoncer publiquement. Nous les considérons, au contraire, comme un élément positif qui peut contribuer à résoudre les causes profondes des problèmes. J'estime que c'est ainsi que nous devrions aborder les droits de l'homme. De même, la promotion des droits des femmes, la participation égale des femmes, la protection des minorités religieuses et la promotion des droits des lesbiennes, des gays, des bisexuels, des transgenres et des intersexuels sont essentielles à l'établissement de sociétés justes et prospères.

En février, l'Union européenne et la Ligue des États arabes ont tenu leur premier sommet à Charm el-Cheikh. Le principal résultat a été l'engagement commun à renforcer plus encore le partenariat stratégique entre l'Union européenne et la Ligue des États arabes grâce à un multilatéralisme efficace dans le cadre de l'ordre international fondé sur des règles, ainsi que par le biais d'une coopération plus étroite avec l'ONU. Dans sa déclaration à cette réunion des chefs d'État et de gouvernement, la Chancelière Angela Merkel a souligné la nécessité d'approches communes pour relever les défis communs, même s'il existe des désaccords sur certains points.

Dans cet esprit de partenariat stratégique entre l'Union européenne et la Ligue des États arabes, l'Allemagne est aussi clairement favorable au renforcement des liens entre l'ONU et la Ligue des États arabes. À cet égard, le Secrétaire général a indiqué qu'il avait eu l'honneur d'assister au sommet de la Ligue des États arabes à Tunis en mars. C'est là un élément extrêmement positif, mais nous voudrions également souligner que la coopération entre l'ONU et la Ligue des États arabes est particulièrement fructueuse lorsqu'elle s'étend à tous les organes et instances onusiens. Une compréhension globale des processus, en particulier des questions relatives aux droits de l'homme à l'Assemblée générale et à la Commission de la condition de la femme, est essentielle pour renforcer le système multilatéral, auquel nos organisations sont attachées. L'ouverture prochaine du bureau de liaison de l'Organisation des Nations Unies auprès de la Ligue des États arabes au Caire jouera un rôle clef dans l'approfondissement de nos relations institutionnelles.

Avant de terminer, je tiens à dire que nous nous félicitons vivement du projet de déclaration du Président sur cette importante question.

M. Adom (Côte d'Ivoire) : La Côte d'Ivoire salue la tenue de ce débat ministériel. Nous nous réjouissons, Monsieur le Président, de vous voir présider ce jour encore ce débat prévu dans le cadre du très riche programme de travail de la présidence koweïtienne du Conseil de sécurité en ce mois de juin. Je voudrais, à

l'instar de mes prédécesseurs, remercier également le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. António Guterres et celui de la Ligue des États arabes, M. Ahmed Aboul Gheit, pour leurs exposés éclairants qui nous situent sur l'importance de la coopération entre l'ONU et la Ligue des États arabes dans le cadre du maintien de la paix et de la sécurité tant au niveau régional qu'international.

La région du Proche-Orient et Moyen-Orient, ainsi que celle du Nord et de la Corne de l'Afrique sont confrontées à des conflits dont l'intensification est source de préoccupation pour la communauté internationale. En dépit de l'implication multiforme de l'ONU dans la quête d'une paix et d'une stabilité durables dans ces régions, ces crises s'enlisent et se complexifient davantage au grand dam de la communauté internationale.

L'instabilité politique et les menaces sécuritaires protéiformes en Syrie, au Yémen, en Palestine, au Soudan et en Somalie, avec leurs conséquences humanitaires désastreuses, ont au fil des années considérablement affaibli l'espoir légitime d'une paix durable que nourrissent les populations concernées.

Dans ce contexte régional marqué par l'inexistence d'espaces de compromis politiques viables entre les parties aux conflits, le soutien de l'ONU à la médiation et aux bons offices des organisations régionales dans le cadre d'une diplomatie préventive est fort pertinent. Ma délégation estime, en effet, que l'approche régionale dans le règlement des différends en cours, approche fondée sur le Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, est indispensable à une meilleure appropriation des processus de paix.

La coopération entre l'ONU et la Ligue des États arabes apparaît donc comme une approche qu'il convient de promouvoir. Elle est, en effet, de nature à favoriser les analyses communes des causes profondes des conflits, les visites conjointes des foyers de crise, ainsi que la formulation de réponses concertées dans le cadre d'un partenariat stratégique, qui permet de renforcer par ailleurs les capacités régionales de prévention et de gestion des conflits.

Ma délégation partage donc l'idée selon laquelle, au regard de la complexité des défis politiques, sécuritaires et humanitaires actuels, la coopération entre l'ONU et la Ligue des États arabes gagnerait à être renforcée davantage. C'est d'ailleurs tout le sens du projet de déclaration du Président relatif à la coopération entre l'ONU et la Ligue des États arabes qui sera adopté au terme de notre débat et que nous soutenons évidemment.

Le soutien de l'ONU est absolument nécessaire. Mon pays se réjouit que la déclaration du Président qui va être adoptée tout à l'heure réaffirme l'importance de la coopération entre l'ONU et les organisations régionales et exhorte la Ligue des États arabes à contribuer aux efforts de règlement des conflits dans la région.

La Côte d'Ivoire salue également la volonté clairement exprimée par le Conseil de sécurité et le Conseil de la Ligue des États arabes d'œuvrer de concert à l'instauration de la paix et de la stabilité dans la région, lors de la réunion consultative organisée en 2016 au Caire.

Dans cette perspective, elle voudrait se féliciter des termes du rapport du Secrétaire général (S/2018/592) paru en août 2018, qui souligne la disponibilité de l'ONU et d'autres organisations régionales à soutenir la Ligue des États arabes dans le cadre du renforcement de ses capacités en matière de prévention et de gestion des conflits. Par ailleurs, la Côte d'Ivoire estime parfaitement judicieuse l'annonce faite par le Secrétaire général de procéder à l'ouverture d'un bureau de liaison de l'Organisation des Nations Unies auprès de la Ligue des États arabes, conformément à la résolution 73/267 de l'Assemblée générale, adoptée en décembre 2018. Cette annonce a été faite, comme les représentants le savent, lors de la trentième session ordinaire du sommet de la Ligue des États arabes, tenue à Tunis en mars.

Le soutien de l'ONU devrait aussi porter sur les efforts de développement économique et social des États des régions couverts par la Ligue des États arabes, afin de traiter de façon hardie les causes sous-jacentes des crises qui agitent ces régions. Ce soutien permettrait d'apporter des réponses coordonnées aux défis humanitaires qui se posent.

À cet égard, mon pays encourage les organismes, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies à apporter leur assistance à la Ligue des États arabes, afin de mettre conjointement en œuvre des projets de développement au bénéfice des populations des régions concernées. La Côte d'Ivoire a foi en la capacité des peuples arabes, riches de leur diversité culturelle et de leurs énormes potentialités économiques, à relever les défis actuels et à parvenir à la paix ainsi qu'à la stabilité. Une coopération très suivie entre l'ONU et la Ligue des États arabes est donc absolument indispensable.

Pour conclure, mon pays tient à réaffirmer son soutien au Secrétaire général de l’ONU et à celui de la Ligue des États arabes, et les encourage dans leur volonté d’agir de manière concertée pour la résolution des conflits actuels dans le monde arabe et à l’international.

M. Sipaco Ribala (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Avant tout chose, notre délégation se félicite de votre présence, Monsieur le Président, parmi nous cette semaine à New York pour stimuler et guider la présidence koweïtienne dans ses travaux. Nous vous félicitons, vous et l’équipe que vous représentez, pour votre excellent travail.

Nous voudrions également remercier M. António Guterres, Secrétaire général de l’Organisation des Nations Unies, M. Ahmed Aboul Gheit, Secrétaire général de la Ligue des États arabes, et M. Jacek Czaputowicz, Ministre polonais des affaires étrangères, pour leurs précieux exposés, qui contribuent grandement à mieux faire comprendre le thème que nous examinons aujourd’hui.

Comme d’autres délégations, nous condamnons l’attaque qui a visé plusieurs navires dans le golfe d’Oman. Nous estimons que les séances telles que celle-ci sont l’occasion idéale de réfléchir aux moyens de renforcer la coopération dans des domaines d’intérêt commun entre l’ONU et les organisations régionales et sous-régionales aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Notre délégation vient d’un pays et d’une région qui accordent beaucoup d’importance aux efforts et aux mécanismes des Nations Unies pour faire face aux menaces à la paix et à la sécurité internationales. C’est la troisième fois depuis le début de l’année que nous tenons une séance de ce type, ce qui témoigne de la volonté du Conseil de sécurité de mettre en œuvre de manière plus efficace le Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, qui pose le fondement constitutionnel de la participation des organisations régionales et sous-régionales à cette tâche ardue, qui est la responsabilité première du Conseil. Cette dynamique confirme la reconnaissance par les Nations Unies de la nécessité de travailler avec ces partenaires internationaux, qui jouissent d’une proximité géographique avec les lieux menacés par les défis qui se posent à la paix et à la sécurité mondiales.

Depuis la dernière décennie, de nombreuses régions du monde ont été touchées de plein fouet par les turbulences politiques, les guerres et les attentats terroristes de plus en plus nombreux, situation qui touche particulièrement diverses parties de la péninsule arabique, de l’Afrique du Nord et de la Corne de l’Afrique. Nous considérons que la Ligue des États arabes, qui réunit la majorité des États de la région, possède des connaissances singulières qui lui permettent d’aborder comme il se doit les facteurs culturels qui ont souvent été une des causes des conflits dans ses États membres. Ces compétences culturelles et linguistiques sont d’une valeur inestimable pour la médiation fondée sur les connaissances, ce qui donne à la Ligue des États arabes un avantage comparatif lorsqu’il s’agit de traiter des conflits qui sévissent dans sa zone géographique.

D’importants documents de référence confirment que la Ligue des États arabes est un partenaire indispensable de l’Organisation des Nations Unies dans le règlement des conflits internationaux. Je n’en citerai qu’un, l’Initiative de paix arabe, adoptée à l’origine au Sommet de Beyrouth en 2002, qui, bien qu’elle n’ait pas résolu le différend, est encore mentionnée aujourd’hui dans la plupart des déclarations faites et à venir, ce qui en fait une des plus importantes contributions à la paix dans le cadre du conflit israélo-palestinien à ce jour.

Par ailleurs, sachant que la majorité de ses États membres sont également membres de l’Organisation de la coopération islamique et, dans une moindre mesure, de l’Union africaine, ma délégation invite la Ligue des États arabes à s’associer à d’autres organisations régionales afin de promouvoir une coordination conjointe et de rationaliser les efforts.

Enfin, la République de Guinée équatoriale tient à souligner la nécessité impérieuse pour le Conseil de sécurité, garant suprême de la paix et de la sécurité internationales, de maintenir la dynamique d’intégration des organisations régionales et sous-régionales dans le système collectif de sécurité mondiale, car c’est là le meilleur moyen de relever les défis qui menacent la paix et la sécurité de notre planète.

M^me^ Van Vlierberge (Belgique) : Je tiens à remercier tout d’abord le Secrétaire général de l’Organisation des Nations Unies ainsi que le Secrétaire général de la Ligue des États arabes, M. Aboul Gheit, pour leurs exposés éclairants. Je souhaite également une chaleureuse bienvenue au Ministre polonais des affaires étrangères.

La coopération régionale est un des piliers de la politique étrangère de la Belgique. Dès lors, nous nous félicitons de cette occasion d’évoquer, au sein même du Conseil, la coopération entre l’ONU et la Ligue des États

arabes. Dans le même esprit, l'Union européenne s'est réunie avec la Ligue des États arabes en février dernier.

Le monde arabe est actuellement confronté à nombre de défis allant des conflits qui ravagent certains de ses pays à des défis thématiques, comme la préservation et la gestion des ressources en eau. Les conflits en Syrie, au Yémen et en Libye ainsi que l'impasse dans laquelle se trouve le processus de paix au Moyen-Orient déstabilisent considérablement la région, accentuant fortement les tensions entre les États et mettant en grave danger sa sécurité, comme en témoignent encore aujourd'hui les graves incidents dans le golfe d'Oman. Par leur internationalisation, ces conflits mettent également en péril la paix et la sécurité mondiales, dont le Conseil est pourtant le garant.

La région est plus forte quand elle parle d'une seule voix. Le soutien généralisé de la région à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient en est un bon exemple, tout comme le soutien du monde arabe au maintien de la solution des deux états dans le conflit israélo-palestinien. Compte tenu de la gravité et de la nature complexe et multidimensionnelle des défis rencontrés, un renforcement du dialogue et de la collaboration au sein de la Ligue des États arabes, comme entre la Ligue des États arabes et le Conseil, est d'une importance cruciale. Nous soutenons dès lors la demande de réunir le Conseil de sécurité et la Ligue des États arabes à intervalles réguliers, comme c'est le cas avec d'autres organisations régionales, comme l'Union européenne et l'Union africaine.

La Belgique a fait de la prévention des conflits une de ses priorités. Comme le souligne le Secrétaire général dans son rapport sur la coopération entre l'ONU et les organisations régionales (S/2018/592), ces dernières ont un rôle clef à jouer dans la prévention des conflits, ce qui est également le cas pour la Ligue des États arabes. La Belgique soutient des efforts visant à renforcer cette dimension. Une analyse conjointe ainsi que des mécanismes communs d'alerte précoce constituent des instruments essentiels à cet égard. Dans ce contexte, nous nous réjouissons de l'annonce de l'ouverture d'un bureau de liaison de l'ONU auprès de la Ligue des États arabes, au Caire.

La coopération entre l'ONU et la Ligue des États arabes doit également être guidée par le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les causes profondes, comme les inégalités socioéconomiques, doivent être traitées sans attendre. Par ailleurs, le respect des droits humains, la gouvernance inclusive et l'état de droit doivent être le fil rouge de cette coopération. Il est indispensable également de garantir une participation significative des femmes et des jeunes.

La Belgique continuera à donner son plein soutien au renforcement et à l'approfondissement des synergies existantes entre l'ONU et la Ligue des États arabes, avec l'objectif commun de contribuer à la stabilité et à la recherche de la paix, ainsi qu'à la promotion du multilatéralisme et d'un ordre global basé sur les règles de droit.

Le Président (*parle en arabe*) : À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

> « Le Conseil de sécurité réaffirme qu'il a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales.
>
> Le Conseil rappelle ses résolutions et les déclarations de sa présidence qui soulignent combien il importe d'établir, dans le respect de la Charte des Nations Unies et des textes constitutifs des organisations régionales et sous-régionales, des partenariats efficaces entre l'Organisation des Nations Unies et ces organisations.
>
> Le Conseil se félicite des exposés présentés par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, Antonio Guterres, et le Secrétaire général de la Ligue des États arabes, Ahmed Aboul Gheit, le 13 juin 2019, et réaffirme que la coopération avec les organisations régionales et sous-régionales dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité, telle qu'elle est prévue au Chapitre VIII de la Charte, peut améliorer la sécurité collective.
>
> Le Conseil engage le Secrétaire général de la Ligue des États arabes à faire un exposé annuel et se déclare disposé à envisager de nouvelles mesures pour promouvoir une coopération plus étroite entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes dans les domaines de l'alerte rapide en cas de conflit, la prévention, le rétablissement de la paix, et le maintien, la consolidation et la pérennisation de la paix, et pour améliorer la cohérence et l'efficacité de leurs efforts. À cet égard, il se félicite des solides initiatives de coopération qui existent déjà entre l'ONU et la Ligue des États arabes.

Le Conseil prend note des résultats des réunions générales sur la coopération tenues entre le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et celui de la Ligue des États arabes, et leurs organismes spécialisés, dont la plus récente a eu lieu à Genève en juillet 2018.

Le Conseil engage à tenir une réunion informelle annuelle entre ses membres et ceux du Conseil de la Ligue des États arabes, et à examiner la proposition du Conseil des ministres de la Ligue des États arabes d'établir un cadre consultatif entre la Ligue des États arabes et l'Organisation des Nations Unies pour renforcer la collaboration dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité dans la région arabe.

Le Conseil souligne qu'il importe de renforcer la coordination entre la Ligue des États arabes et les envoyés spéciaux des Nations Unies chargés de traiter les crises en cours dans la région arabe, en vue de mieux appréhender ces crises et de rendre les deux organisations mieux à même d'y apporter des solutions efficaces grâce à une action conjointe, lorsque cela est nécessaire. I1 souligne également l'importance de la coordination et de la coopération trilatérales entre l'ONU, l'Union africaine et la Ligue des États arabes concernant les questions de paix et de sécurité interrégionales, et avec d'autres organisations régionales sur des questions d'intérêt commun.

Le Conseil souligne et encourage les mesures prises par la Ligue des États arabes pour contribuer aux efforts collectifs visant à régler pacifiquement les conflits dans la région tout en réaffirmant son ferme attachement à la souveraineté, à l'indépendance, à l'unité et à l'intégrité territoriale des pays et aux buts et principes énoncés dans la Charte.

Le Conseil félicite les membres de la Ligue des États arabes pour leur engagement continu en faveur du maintien et de la consolidation de la paix à l'échelle internationale, notamment en fournissant des contingents et des effectifs de police pour les opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Le Conseil se félicite de l'ouverture prochaine, en juin 2019, du Bureau de liaison des Nations Unies au siège de la Ligue des États arabes au Caire, et engage le Secrétariat de l'ONU et le Secrétariat général de la Ligue des États arabes à recourir au maximum aux services de ce bureau pour renforcer la coopération entre les deux organisations.

Le Conseil prie le Secrétaire général de lui faire rapport, selon qu'il conviendra, sur de nouveaux moyens de renforcer les relations institutionnelles et la coopération entre les deux organisations ».

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2019/5.

La séance est levée à 12 h 15.